

Le magazine de l'Ordre des experts-comptables

# SIC



**Réforme  
des retraites :  
décodage  
et mobilisation**

P. 10 ACTION PUBLIQUE

N°393 - Mars 2020



# Actu Collaborateurs

Améliorez la productivité de votre cabinet en formant facilement vos collaborateurs

Rendez-vous sur [www.boutique-experts-comptables.com](http://www.boutique-experts-comptables.com)





# SOMMAIRE

## 5. ÉDITORIAL

## 6. EN BREF

## 8. 5 QUESTIONS À

Interview de Frédéric Rogier, nouveau président de la Cavec.

## 10. ACTION PUBLIQUE

Mobilisation du Conseil supérieur face à la réforme des retraites

## 12. FOCUS

### Hubemploi : refondre pour mieux performer

Lancée en 2016 dans un contexte de recrutement difficile, la plateforme hubemploi, créée par le Conseil supérieur à l'attention des cabinets d'expertise comptable, doit aujourd'hui faire peau neuve.

## 16. VIE DE L'ORDRE

- 16. Congrès 2020 : EC=M<sup>3</sup> l'équation gagnante vous attend à Bordeaux
- 18. La croissance de l'activité s'accélère pour les TPE-PME
- 20. Le niveau de confiance des cabinets
- 21. Site privé : comment utiliser le moteur de recherche ?
- 22. Humanisons le progrès
- 24. Les experts-comptables plébiscités par les entrepreneurs

## 26. EXERCICE PROFESSIONNEL

- 26. Création du statut d'expert-comptable en entreprise
- 28. Les missions de paiement des dettes et de recouvrement amiable des créances
- 30. Mandat de paiement, recouvrement de créances et LBC-FT
- 31. Vers une nouvelle profession libérale, le commissaire de justice
- 32. L'intéressement : un outil de management ?
- 34. Le recours aux CDD d'usage est désormais taxé
- 35. Le Guide social de l'employeur
- 36. Prêts pour un coaching ?
- 38. Télétransmission des bilans à la Banque de France
- 39. Exploiter la data ou comment faire parler les chiffres
- 40. Innovation technologique : « tous connectés, tous concernés »
- 42. DEC 2019 : le cap des 1200 diplômés est franchi

## 44. ACTUS DES RÉGIONS

- 44. Formation initiale : les démarches originales des régions
- 47. L'actu des régions

## 46. À LIRE DANS LA RFC



Retrouvez ici  
le Sic numérique

Revue mensuelle de l'Ordre des experts-comptables éditée par Experts-Comptables Services • Immeuble Le Jour - 200-216, rue Raymond Losserand, 75680 Paris cedex 14 • Tél. 01 44 15 60 00 • Fax 01 44 15 90 05 • Tirage : 31 000 exemplaires • Directeur de la publication : Charles-René Tandé, président • Directeur délégué de la publication : Olivier Salamito, secrétaire général • Rédacteur en chef : Bruno Le Besnerais, président du comité pilotage des satellites • Rédacteurs en chef adjoints : Philippe Sauveplane, René Keravel • Comité de rédaction : F. Balden, A. Chandioux, A. Delemer, I. Delmaile, B. Delmotte, A. Fages, E. Ferdjallah-Cherel, F. Morin, G. Patetta, H. de Talhouët • Secrétaire générale de rédaction : Laetitia Gesp • Secrétaire de rédaction : Henriette de Talhouët, F. Morin • Maquette et infographie : Sandrine Séguier, Françoise Balden • Fabrication : Catherine Licini • Régie de la publicité : APAR - Tél. 01 41 49 02 90 • Impression : Imp. Fabrègue - Saint-Yrieix - Limoges - Paris • Dépôt légal : Mars 2020 • Abonnements • (non-membres de l'Ordre) • France et étranger 93,76 € • supplément avion 44,21 € • Agences - 33 % • Ets d'enseignement - 50 % règlement à l'ordre d'Experts-Comptables Services • Liste des annonceurs : ECS 2<sup>e</sup> de couv • CJEC p.7 • Groupe Revue Fiduciaire p.19 • Atoo 4<sup>e</sup> de couv.





Explorez de  
nouveaux marchés

VERYGOODCHOICE

## **ANALYSES SECTORIELLES, 26 secteurs à découvrir en profondeur.**

Bénéficiez d'une analyse économique et financière, de spécificités juridiques, comptables, fiscales et sociales et de précisions sur les zones de risque du secteur.

En vente sur [boutique-experts-comptables.com](https://boutique-experts-comptables.com) et disponible sur [bibliordre.fr](https://bibliordre.fr) pour les abonnés.

**OUTIL #4/12 : ANALYSES SECTORIELLES**  
Chaque année sondez de nouveaux secteurs.



EDITO

# CE QU'ON PENSE VRAIMENT DE NOUS...

## ARRÊTONS L'AUTO-FLAGELLATION

*Nos clients nous font confiance comme ils ne font confiance à aucun autre intervenant. Les études et sondages menés le confirment année après année. C'est notre plus grande force.*

La réforme des retraites qui touche très directement notre profession engendre, à juste titre, une réaction de la part des experts-comptables. Nous évoquons dans ce numéro de Sic les actions menées par le Conseil supérieur sur cette question d'actualité.

Notre détermination est totale et nous continuerons à faire valoir nos arguments auprès des parlementaires, tant que le texte pourra être discuté, mais aussi auprès des services du Gouvernement, quand sera venu le temps de la rédaction des ordonnances.

Il ne faut toutefois pas considérer, comme certains le laissent parfois entendre, que la profession est encore une fois la cible des pouvoirs publics. Cette réforme des retraites nous dépasse et nous ne sommes pas les seuls, loin s'en faut, à nous heurter aux positions du Gouvernement. Je suis le premier à me révolter contre l'absence de dialogue mais celle-ci concerne tout le monde.

Sur ce sujet, comme sur d'autres, je regrette de voir des experts-comptables considérer publiquement que notre profession est méprisée, mal aimée et accessoirement mal défendue par ses instances. Cela ne participe pas à l'attractivité de notre profession.

Non, nous ne sommes pas mal aimés. Nos clients nous font confiance comme ils ne font confiance à aucun autre intervenant. Les études et sondages menés le confirment année après année. C'est notre plus grande force.

Non, nous ne sommes pas méprisés par les pouvoirs publics. Nous sommes consultés et écoutés sur les questions qui relèvent de notre cœur de compétence. Sans

doute parce que nous bénéficions de cette bonne image renvoyée par nos clients. Cela ne signifie pas que nous obtenions toujours satisfaction, mais notre avis est très souvent pris en compte.

Nous sommes une profession qui progresse, en nombre de diplômés, en termes de chiffre d'affaires. De nouveaux horizons s'ouvrent à nous, notre destin est entre nos mains. Que pensent de nous les autres professionnels réglementés ? Considèrent-ils que les experts-comptables n'ont pas su évoluer ?

Même s'il est légitime de céder parfois à l'agacement ou au découragement, nous pouvons être fiers de notre corps professionnel. Fiers de notre travail et de nos valeurs. L'image que nous renvoie notre environnement doit nous y aider.



**Charles-René Tandé**  
Président du Conseil supérieur

## EN BREF

## Étude de rémunération nationale 2020



Le cabinet de recrutement Hays vient de publier la 10<sup>e</sup> édition de son étude sur les rémunérations qui présente les tendances salariales par secteur au niveau national. Quel avenir pour la profession ?

« Les cinq prochaines années seront déterminantes pour les experts-comptables, tant sur le plan digital que sur les services proposés. La mission de conseil, qui ne représentait jusqu'alors qu'une faible part du chiffre d'affaires, va se développer de manière exponentielle pour répondre à la nouvelle demande des entreprises », affirme l'enquête réalisée en 2019, insistant sur le rôle pivot du digital dans la transformation des cabinets. Quid des rémunérations ? « La tendance du marché est vers la confiance et les rémunérations ont poursuivi leur hausse en 2019 », précise l'étude. Mais ces dernières restent disparates. Ainsi, un expert-comptable, en cabinet de plus de 7 ans d'expérience gagne 49 K et 96 K€ annuels.

► **Pour en savoir plus, téléchargez l'intégralité de l'étude sur [www.bibliobaseonline.com](http://www.bibliobaseonline.com)**

## Salon Pro durable

L'Ordre participera au plus grand rendez-vous européen de l'économie durable. 48h pour échanger avec des acteurs impliqués et découvrir leurs solutions.

Le Comité RSE et le Club développement durable seront présents sur le stand de l'Ordre pour vous faire découvrir leur programme Business RSE et animeront un atelier solution le 28 avril 2020 de 13h30 à 14h15.

► **28 et 29 avril 2020 au Palais des Congrès**

## Disparition de Jean-Marc Eyssautier



Grand nom de la profession, Jean-Marc Eyssautier est décédé fin janvier. Élu du Conseil régional de Marseille-PACA pendant dix ans, président de ce

même Conseil régional de 2004 à 2006 puis vice-président du Conseil supérieur en charge du secteur des marchés professionnels, cet expert-comptable aura beaucoup œuvré pour ses pairs.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches. Un hommage confraternel lui est rendu sur le site privé de l'Ordre.

## Campagne déclarative 2020

La DGFIP nous a informés que la tolérance permettant d'utiliser les liasses fiscales de millésime N-1 ne sera pas applicable cette année en raison des modifications importantes intervenant sur les liasses 2020 pour les entrepreneurs individuels. Le Conseil supérieur a vivement réagi à cette réduction du délai d'envoi des liasses fiscales qui pénalise tant les entreprises que leurs conseils.

À lire sur le site privé, le courrier officiel du président de l'Ordre adressé début février au directeur de la DGFIP.

► **[www.experts-comptables.org](http://www.experts-comptables.org)**



## Follow l'expert – réussir sa diversification !

Comment bien préparer et gérer sa diversification quand on est entrepreneur ? L'émission Follow l'Expert, diffusée les 8 et 9 février sur BFM Business (radio & télé), est disponible en replay. Stéphanie Gentit, expert-comptable en Lorraine, répond aux questions d'Anaïs Hody (Chef en Box) et de Benoît Harnois (Algo).

► **À retrouver sur [www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr)**

## EUREK@

:://accélérateur d'innovation >

## Concours Eurek@

Le concours Eurek@ est l'occasion de mettre en lumière un site web, une application ou un logiciel, auprès de toute la profession comptable ! Vous connaissez une solution innovante ? Ou bien des concepteurs de solutions pour les experts-comptables ? Encouragez-les à se lancer dans l'aventure du concours ! Le lauréat bénéficiera d'un stand au 75<sup>e</sup> Congrès de l'Ordre pour présenter son logiciel à la profession.

Inscriptions ouvertes jusqu'au 3 mai.

► **[eureka-ec.fr](http://eureka-ec.fr)**



**Bienvenue sur le site du 75<sup>e</sup> Congrès !**

**30 septembre au 2 octobre 2020**  
Parc des Expositions  
Bordeaux Lac

**75<sup>e</sup> CONGRÈS DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES**

Le site dédié au 75<sup>e</sup> Congrès de l'Ordre est désormais accessible. Rendez-vous dès le 7 avril pour les inscriptions.

► **[congres.experts-comptables.org](http://congres.experts-comptables.org)**

# LA BOURSE

cjec

LA PÉRIODE FISCALE EST INTENSE ?  
NOUS AVONS LA SOLUTION !



TROUVEZ DU RENFORT  
SUR LA PLATEFORME DE MISE EN RELATION  
CONFRATERNELLE DU CJEC !

[LABOURSE.CJEC.ORG](http://LABOURSE.CJEC.ORG)

COOPÉRATION • ASSOCIATION • TRANSMISSION DE CABINET • PARTAGE DE LOCAUX



## 5 QUESTIONS À

# RÉFORME DES RETRAITES : FRÉDÉRIC ROGIER, « CE PROJET DE LOI EST INACCEPTABLE »

Dans une interview, le nouveau président de la Cavec réaffirme avec force son opposition à la dissolution du régime complémentaire des experts-comptables dans un régime universel.

*Nous ressentons un sentiment d'injustice à voir les efforts passés de nombreuses générations, confisqués et détruits.*



**Vous avez été élu président de la Cavec le 18 décembre 2019. Vous avez été immédiatement placé en plein cœur de l'actualité avec la réforme des retraites. Quelles sont vos premières impressions ?**

J'ai pris la présidence de la caisse 70 ans après sa création. À l'occasion de cet anniversaire, nous avons pu constater les qualités et avantages du système mis en place : une gouvernance autonome et responsable, des réserves garantissant les générations futures, un haut niveau de rendement, des services et garanties adaptés aux besoins des professionnels. Ce bilan méritait d'être défendu et amélioré, et aurait même dû servir de modèle.

Cela aurait dû être la seule tâche du nouveau conseil d'administration. Mais, en ce début d'année 2020, le projet de loi pour la réforme des retraites, en l'état, en décide

autrement. Il signe la fin de tous les régimes complémentaires, y compris les plus vertueux qui seront dissous dans le régime universel.

Nous ressentons un sentiment d'injustice à voir les efforts passés de nombreuses générations, confisqués et détruits. Nous avons la conviction que, pour l'avenir, ce n'est qu'avec une place laissée aux régimes socio-professionnels homogènes que pourra être instauré un régime général efficient. Nous ne pouvons donc que combattre cette réforme pour la faire évoluer positivement.

**Comment la Cavec se mobilise-t-elle pour faire entendre sa voix dans le débat actuel ? Quelles ont été les premières actions du nouveau conseil d'administration que vous présidez sur ce sujet ?**

Depuis le mois de juillet et la publication du rapport Delevoye, la Cavec s'est beaucoup mobilisée. La conférence sur la réforme des retraites, qu'elle a organisée au congrès de l'Ordre à Paris le 27 septembre, a réuni plus de 800 experts-comptables.

Depuis janvier, à la suite de la présentation du projet de loi organique et du projet de loi ordinaire instaurant un système universel de retraites, les actions se sont renforcées.

Le 9 janvier, la direction de la Sécurité sociale nous a transmis le projet de loi, pour avis. Après en avoir pris connaissance, nous avons fait part de nos premières réactions au Conseil d'Etat et à la directrice de la Sécurité sociale, dans un courrier du 20 janvier 2020, dans lequel nous avons émis un avis défavorable sur le projet de loi.



En tant qu'organisme de sécurité sociale, il est difficile pour la Cavec de s'exprimer politiquement. Mais cela ne nous empêche pas d'exprimer nos positions techniques et c'est pour cette raison que nous avons organisé une conférence de presse le 31 janvier dernier.

Cette conférence de presse a été l'occasion de réaffirmer que ce projet de loi est inacceptable et de présenter le commun de la profession, dans lequel, la Cavec, le CSOEC, la CNCC, IFEC et ECF déclarent unanimement maintenir « *leur forte opposition aux textes proposés en leur forme actuelle* », expriment leur refus « *de voir leur caisse de retraite, bien gérée et autonome financièrement, condamnée à disparaître dans le cadre du régime universel projeté* » et formulent des propositions concrètes pour que cette réforme des retraites soit acceptable.

### **Quelles sont vos préoccupations majeures à la lecture du texte ?**

Nos préoccupations sont nombreuses. Mais la première est que le projet de loi supprime le régime autonome de retraite complémentaire des experts-comptables et commissaires aux comptes. Nous ne pouvons accepter la suppression de notre régime professionnel autonome de retraite complémentaire, adapté aux besoins des affiliés et financièrement équilibré. Nous souhaitons que le régime universel ne s'applique pas au-delà d'un plafond de Sécurité sociale, afin de laisser aux professions la latitude d'organiser un régime complémentaire adapté, avec une cotisation débutant dès le 1<sup>er</sup> euro de revenus.

Nous sommes également préoccupés car le projet de loi ne garantit pas l'utilisation des réserves des régimes des professions libérales au bénéfice des affiliés de ces régimes.

Autre récrimination : le transfert des générations nées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1975 dans le futur système universel va se traduire par 6 000 à 7 000 cotisants de moins pour la caisse (sur 20 000). Cette perte détruit l'équilibre financier du régime complémentaire pour les cotisants nés avant 1975.

D'une manière générale, le projet de loi est très inquiétant car il n'est pas suffisamment détaillé et renvoie à de trop nombreuses ordonnances (29), nonobstant toutes les dispositions réglementaires nécessaires, notamment les dispositifs transitoires et la gouvernance, rendant le projet de loi peu lisible. De nombreuses questions restent sans réponse.

Le flou sur l'architecture et la soutenabilité financière du nouveau système heurte tout particulièrement les professionnels que nous sommes.

### **Vous avez analysé l'étude d'impact qui accompagne le projet de loi. Que pouvez-vous en dire ?**

Dans son étude d'impact, le Gouvernement nous explique qu'en cotisant moins, les experts-comptables vont gagner plus ! Comment un rendement technique à 4,95 % fait-il mieux que la Cavec avec 8,71 % ?

Dans les études de cas proposées, les montants de retraite annoncés dans le futur régime universel sont comparés aux montants des régimes actuels de la Cavec. Or, nous ne retrouvons pas du tout les mêmes chiffres. Il semble que dans les simulations de retraite, le Gouvernement a revalorisé les retraites du régime universel de 1,3 % (de la manière suivante : une progression du revenu de 3,05 % par an sur la période et une inflation de 1,75 %), alors qu'il n'a projeté aucune revalorisation du régime Cavec actuel... Ce faisant, le Gouvernement crée une distorsion propre à dénaturer l'étude d'impact.

Selon les simulations réalisées par les actuaires de la Cavec, un expert-comptable, ayant perçu un revenu professionnel de 32.000 euros à 35 ans et qui augmente au fil des années pour atteindre 95.000 euros à ses 65 ans - c'est-à-dire le profil type des affiliés de la caisse -, touchera une retraite annuelle de 24 587 euros dans le système universel, contre 42 738 euros avec les règles actuelles. Soit une baisse de près de 40 %, alors que dans le même temps les cotisations baisseraient seulement de 8 % ! Cela, en neutralisant totalement le taux d'inflation et le taux d'évolution du revenu, en les mettant à 0 sur la période.

### **Quelles sont les prochaines étapes ?**

Nous souhaitons nous rapprocher des autres professions libérales. Nous venons de publier un communiqué commun avec plusieurs caisses de professions libérales et la caisse des avocats, qui contestent également l'étude d'impact du gouvernement, afin de faire réaliser notre propre étude d'impact, de façon objective et indépendante. Les résultats seront rendus publics.

Nous allons également continuer à travailler à l'unité de la profession : Ordre, Compagnie et syndicats, pour faire face à cette réforme qui nous touche tous.

Dans ce cadre, nous mettrons notre expertise technique à leur disposition et les accompagnerons dans le difficile parcours législatif qui s'engage. Nous vous invitons à suivre en temps réel, notre dossier réforme des retraites sur le site [cavec.fr](http://cavec.fr).

**SPÉCIAL RETRAITE**

Dès septembre 2019, Charles-René Tandé, président de l'Ordre, s'émouvait publiquement de la réforme à venir et de la suppression programmée de la Cavec. Depuis, le Conseil supérieur n'a eu de cesse, par diverses actions (conférences, courriers officiels, interventions médiatiques, auditions parlementaires), d'interpeller les pouvoirs publics sur la condamnation injuste d'un système de gestion vertueux qui a fait ses preuves.

**25 SEPTEMBRE 2019**

**74<sup>e</sup> Congrès de l'Ordre**

Au Congrès 2019 de l'Ordre, lors d'une conférence organisée par la Cavec, Charles-René Tandé, président du Conseil supérieur, appelle l'attention des pouvoirs publics sur les risques liés à la suppression programmée des régimes complémentaires.

**12 DÉCEMBRE 2019**

**Journée annuelle du Club social du Conseil supérieur à la Maison de la chimie à Paris**

S'exprimant à la tribune, Charles-René Tandé regrette l'absence de Jean-Paul Delevoe, invité pour une intervention en plénière, qui a annulé sa venue à la dernière minute : il aurait aimé interpeller le haut commissaire à la réforme des retraites sur une réforme qui concerne aussi les experts-comptables.

**6 JANVIER 2020**

**Le président du Conseil supérieur écrit au Premier ministre**

Après un mois de grève, Charles-René Tandé s'émue auprès du Premier ministre du mouvement social qui touche durement l'économie du pays et l'interpelle sur la remise en cause de l'existence de la Cavec.

**14 JANVIER 2020**

**Vœux du président**

Lors de ses vœux à la profession, Charles-René Tandé réaffirme son soutien à la Cavec et rappelle que les experts-comptables n'ont pas à « être punis pour avoir bien géré ! »

# MOBILISATION FACE À LA RÉ



**21 JANVIER 2020**

**Lettre du président à la profession pour lancer l'année**

Dans ce courrier adressé à tous les experts-comptables, Charles-René Tandé dénonce le projet de réforme du Gouvernement qui met en péril un système de retraite financièrement autonome et qui fonctionne à la satisfaction de tous.

# DU CONSEIL SUPÉRIEUR FORME DES RETRAITES



## 3 FÉVRIER 2020

### Communiqué de presse du Conseil supérieur

Tout en soutenant l'idée d'une nécessaire réforme des retraites, Charles-René Tandé appelle à tenir compte des demandes de la profession comptable :

- le maintien des régimes autonomes de retraite complémentaire et d'invalidité-décès,
- la limitation de l'application du régime universel à un plafond annuel de la Sécurité sociale sur un taux identique à la part salariale du régime général,
- la conservation de la plénitude du droit de propriété des réserves constituées,
- la garantie d'une représentation non-diluée dans un futur régime universel de retraite.

### Interventions médiatiques du président

Entre décembre et février, Charles-René Tandé s'exprime dans plusieurs médias (les Affiches Parisiennes, le Monde du Chiffre, Compta-online.com, les Echos, CNews, le Monde du Droit, le Figaro...) ; il se sert également du levier des réseaux sociaux pour réaffirmer sa position.

## FÉVRIER 2020

### Auditions parlementaires du Conseil supérieur

Regrettant que les pouvoirs publics n'aient pas entendu les arguments développés par la profession comptable, Charles-René Tandé annonce dans l'édito du magazine Sic, daté de février, que le Conseil supérieur est entré avec détermination « dans un exercice de conviction » auprès des représentants de la nation.

- Audition par le député Stéphane Viry, vice-président de la commission spéciale du PJJ Retraites, le 7 février 2020.
- Audition par le député Paul Christophe, rapporteur sur le Titre « Dispositions finales » (Articles 61 à 65) du PJJ retraites, le 12 février 2020.
- Audition par la députée Cendra Motin, nommée rapporteure du projet de loi organique de la réforme des retraites le 17 février 2020, vue le 24 février 2020.

## À VENIR

### 11 mars 2020

- Audition par Eric Woerth, président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale.

### 8 avril 2020

- Audition par Jean-Luc Izard, directeur du cabinet du secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, chargé des retraites.

## 31 JANVIER 2020

### Conférence de presse de la Cavec

Le président de l'Ordre des experts-comptables signe une lettre commune aux syndicats et à la Cavec pour combattre l'absorption de la caisse de retraite des experts-comptables par le régime universel.

## FOCUS

# HUBEMPLOI : REFONDRE POUR MIEUX PERFORMER

Lancée en 2016 dans un contexte de recrutement difficile, la plateforme hubemploi, créée par le Conseil supérieur à l'attention des cabinets d'expertise comptable, doit aujourd'hui faire peau neuve.



## Une évolution opérée sur trois axes : simplicité, visibilité et fonctionnalités

Actuellement, la plateforme en ligne permet :

- › la création d'offres ;
- › la recherche d'offres ;
- › la postulation ;
- › la consultation de la CVthèque.

Conscient de la nécessité de faire évoluer hubemploi le Conseil supérieur a fait le choix de réaliser sa refonte complète selon trois axes : simplicité, visibilité et fonctionnalités.

## Une refonte en phase avec les attentes de la profession et des futurs candidats

L'objectif principal de cette refonte est de proposer une plateforme d'emploi complète, utile, simple, s'inspirant des standards du marché et des plateformes de recrutements, proposant une expérience utilisateur optimale.

Ainsi, la nouvelle plateforme répond aux objectifs suivants :

- › proposer des parcours simples et optimisés ;
- › se doter d'un design moderne et attractif conforme aux codes de la marque ;
- › proposer les principales fonctionnalités des plateformes du marché ;
- › améliorer les performances du site (plus de trafic qualifié, plus de candidatures, plus d'offres...) ;
- › pouvoir diffuser les offres d'emploi sur plusieurs plateformes d'emploi pour toucher une cible élargie.

## Les nouveautés pour les candidats

### Moteur de recherche d'offres et résultat par matching

La plateforme disposera d'un moteur de recherche d'offres permettant d'effectuer sa recherche via des mots clés et une localisation et d'y appliquer des filtres (type de contrat, niveau d'expérience...) mais elle proposera également, via un algorithme, les offres les plus pertinentes au regard du profil renseigné par le candidat.

### Alerte email

Les candidats pourront enregistrer leur recherche afin d'être alertés par email lorsque de nouvelles offres d'emploi correspondront à leur recherche.

### Géolocalisation des offres

Les offres d'emploi seront géolocalisées afin de rendre plus précises les recherches et d'afficher le lieu où l'offre est à pourvoir.

### Postulation simplifiée

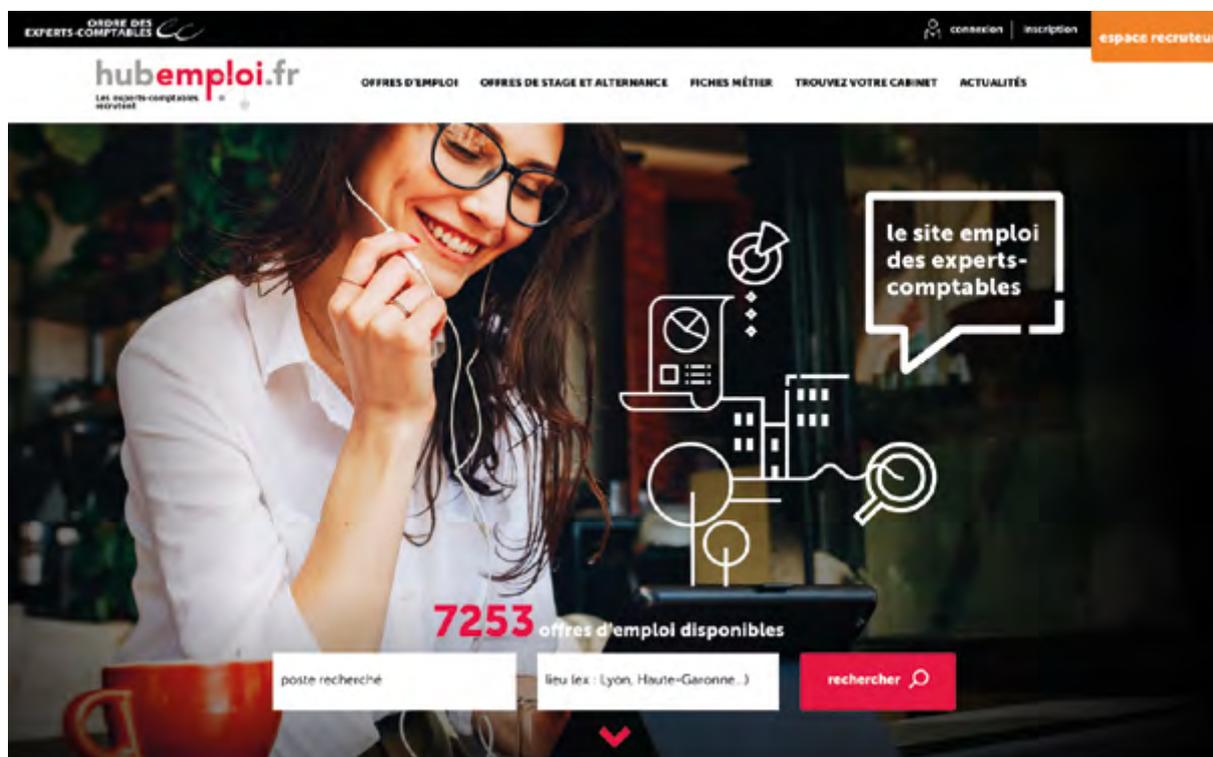
Pour postuler, les candidats pourront soit se créer un compte, soit postuler directement via un simple formulaire. En plus de la postulation sur offre, les candidats pourront adresser des candidatures spontanées aux entreprises présentes sur la plateforme.

### Espace candidat

Les candidats inscrits posséderont un espace leur permettant de compléter leur profil, de consulter leurs candidatures, de gérer leurs alertes, etc.

# HUBEMPLOI, NOUVELLE VERSION

Lancée en avril prochain, la nouvelle plateforme proposera une expérience utilisateur modernisée et fluidifiée.



## Nos nouvelles offres

### Candidat

**3** Clics pour postuler une annonce

**♥** Une mise en favori des annonces

**90%** Une proposition d'offres adaptées au profil renseigné

### Recruteur

**📡** Le multipostage des annonces sur les plateformes de recrutement

**▶** La possibilité de se démarquer pour attirer de nouveaux talents

**90%** Une sélection des profils les plus pertinents

## Les nouveautés pour les recruteurs

### Tableau de bord recruteur

Les recruteurs inscrits auront accès à un espace dédié sur lequel ils pourront réaliser plusieurs tâches comme : modifier leurs infos, créer des offres d'emploi, contacter les candidats, accéder à la CVthèque, gérer leurs alertes de recherche...

### Multidiffusion des offres

Des accords sont en cours de négociation avec des plateformes de recrutement afin que les offres créées sur hubemploi puissent être automatiquement diffusées sur ces interfaces à forte visibilité (telles que l'Apec par exemple). Il sera ainsi possible pour un recruteur, lorsqu'il créera une offre, de la diffuser sur ces plateformes partenaires.

### Intégration automatique de flux d'offres

Certains cabinets d'expertise comptable sont déjà équipés de solution RH leur permettant de créer et gérer leurs offres d'emploi. Un webservice permettra de récupérer ces offres automatiquement.

### CVthèque

Une CVthèque sera établie à partir des CV déposés par les candidats. Elle sera composée d'une liste de CV et d'un moteur de recherche par affinité permettant d'afficher des résultats pertinents et de les préciser via des filtres.

### Page entreprise

Les recruteurs auront enfin la possibilité de créer leur propre page leur permettant de présenter et de valoriser leur entreprise. Ce sera aussi l'occasion pour les cabinets de se différencier pour attirer de nouveaux talents.

# RECRUTER DE NOUVEAUX TALENTS AVEC HUBEMPLOI

Pour soutenir la refonte de la nouvelle plateforme hubemploi, le Conseil supérieur lance une nouvelle campagne de communication couplée d'un plan média 100 % digital à destination des candidats.

La marque employeur devient un enjeu crucial pour émerger et mieux recruter, il devient donc indispensable de valoriser son image et son positionnement sur les sites de recherche d'emploi. C'est pourquoi le Conseil supérieur a souhaité faire évoluer la plateforme hubemploi.

## Les trois enjeux de la nouvelle plateforme

La plateforme sera à terme :

- › Une nouvelle vitrine valorisant l'image et le dynamisme de la profession, car elle permettra de diffuser des contenus éditoriaux sur la profession, sa diversité et ses défis passionnants (sous forme d'articles, d'interviews, de vidéos) ;
- › L'opportunité de faire découvrir la richesse et la diversité des compétences et des métiers exercés en cabinet ;
- › Un levier pour prouver que l'expert-comptable est au cœur du réacteur de l'entreprise, aux côtés du dirigeant ;

## Une nouvelle campagne de communication avec trois objectifs majeurs

La campagne de communication imaginée vise à :

- › Convaincre les cabinets de déposer systématiquement leurs offres d'emploi et de proposer des contenus qui les valorisent ;
- › Faire de hubemploi LA plateforme de référence pour tous les métiers en cabinet (RH, marketing et communication, cyber sécurité, data scientist...);
- › Développer le réflexe hubemploi chez les candidats.

## Les axes stratégiques qui ont animé la conception de la nouvelle campagne

La refonte de la plateforme hubemploi s'inscrit dans une stratégie qui a pour but de développer l'attractivité et de moderniser l'image de la profession. Le métier d'expert-comptable souffre encore d'un manque d'attrait et de visibilité auprès du grand public, bien que son rôle soit central dans l'économie et la société.



La nouvelle campagne de communication imaginée par le Conseil supérieur met en miroir des profils de candidats illustrant les métiers exercés en cabinets et des profils d'experts-comptables, insistant sur leurs qualités partagées (curieux, à l'écoute, connecté, plein d'idées, enthousiaste, audacieux, entreprenant, passionné, proactif, surmotivé, rassurant, réactif).

Fidèle à l'axe qui anime toute la communication de l'Ordre depuis 2017, elle humanise et revalorise ainsi l'image des experts-comptables en les rendant plus accessibles et en cassant les stéréotypes auxquels ils sont associés.

Pour s'adapter aux standards des jobboards et aux nouvelles attentes des candidats, la campagne met également l'accent sur les soft skills et la personnalité des candidats et non plus seulement sur les compétences techniques qui ne suffisent plus aujourd'hui à faire les bons choix de recrutement.

# hubemploi.fr

LES EXPERTS-COMPTABLES RECRUTENT



### Les six profils choisis pour illustrer les différents métiers exercés en cabinet

- Gestionnaire de paie
- Conseiller en cession/transmission
- Responsable de clientèle
- Responsable communication & marketing
- Conseiller en ressources humaines
- Consultant en cybersécurité

### Les partis-pris créatifs quant à eux, étaient d'imaginer un nouveau concept différenciant

Un concept créatif qui reprend l'idée du jeu de cartes

- Une iconographie moderne et dans l'air du temps
- Propice aux déclinaisons digitales
- Permettant de valoriser nos deux cibles au sein d'un même visuel : l'expert-comptable et le candidat.

Un dispositif de "série" qui permet d'illustrer la diversité des métiers

- Qui colle à la réalité de ceux recherchés aujourd'hui en cabinet
- Qui valorise les métiers émergents.
- Et met en avant les qualités tant des candidats que des experts-comptables

### POUR EN SAVOIR PLUS

#### Le kit de communication à destination des Conseils régionaux et des experts-comptables

##### Outils print

- Affiches
- Annonces presse
- Kakemono
- Leaflet

##### Outils digitaux

- Vidéo
- Bannières web
- Gifs animés

##### Le plan media

- un plan 100 % digital (display, réseaux sociaux)

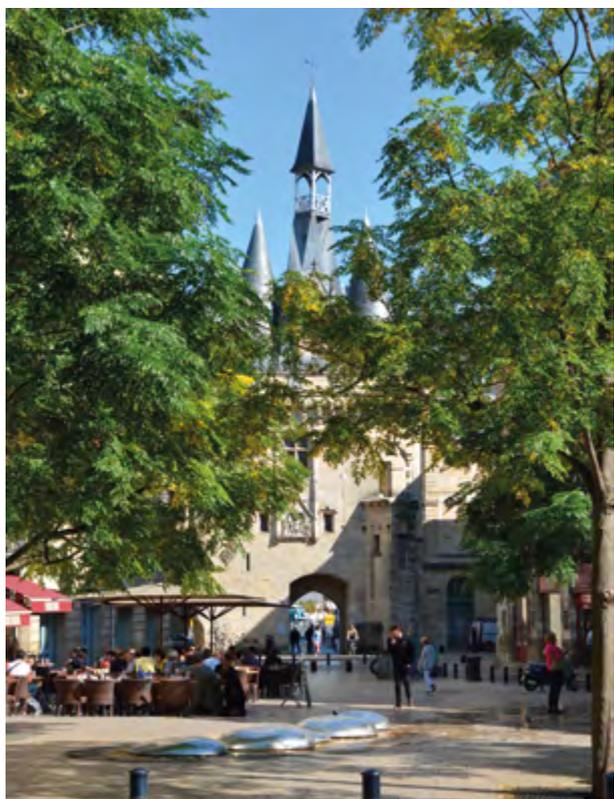


Avec deux typologies de cible : les 25- 35 ans et les 35 ans et plus



# CONGRÈS 2020 : EC=M<sup>3</sup> L'ÉQUATION GAGNANTE VOUS ATTEND À BORDEAUX

Depuis l'annonce du 75<sup>e</sup> Congrès de l'Ordre, qui se tiendra à Bordeaux du 30 septembre au 2 octobre 2020, l'équation EC=M<sup>3</sup> est à l'honneur. Elle apparaît dans tous les articles et communiqués annonçant l'évènement et se retrouve au centre de toutes les conférences programmées. Mais que se cache-t-il derrière cette équation ?



Loïc Granitzny

EC=M<sup>3</sup> met avant tout en lumière les trois champs retenus pour le Congrès 2020 : Management, Marketing, Marque (sous ses trois déclinaisons : marque employeur, marque entreprise et marque expert-comptable).

Cette équation définit un programme moderne et ambitieux pour accompagner notre profession et répondre aux changements réglementaires et technologiques qui se présentent à nous. Un programme complet pour nous aider à mieux piloter nos cabinets et à évoluer dans un univers de plus en plus complexe, sur le plan économique, social et juridique.

Des évolutions dans nos méthodes de management au sein des cabinets, dans nos actions marketing auprès de nos clients et dans le positionnement de notre marque

*Peu de villes peuvent prétendre avoir été le théâtre de la vie de très grands hommes dans l'histoire de la littérature française. Bordeaux en compte trois.*

pour qu'elle soit reconnue, sont nécessaires et attendues. Elles doivent être abordées comme un formidable champ de développement et de croissance pour notre profession.

## **Mais à Bordeaux, qui sont les M de cette équation gagnante ?**

Demandez donc aux Bordelais de vous conter leur histoire ! Elle risque d'être un peu différente de celle que vous attendiez. Et pourtant, quoi de mieux qu'un humaniste, un philosophe et un écrivain pour mettre l'homme au centre de nos préoccupations. Peu de villes peuvent prétendre avoir été le théâtre de la vie de très grands hommes dans l'histoire de la littérature française. Bordeaux en compte trois et ça tombe bien ! Et si vous traversez la plus grande place de France, celle de Quinconces, vous croiserez au moins deux d'entre eux.

## **Alors n'en doutez plus, les M qui comptent sont des Bordelais !**

Le premier, par droit d'aînesse, est Michel de Montaigne, humaniste et magistrat au Parlement de Bordeaux, où il siégea pendant quinze ans.

Le second est Charles-Louis de Secondat, baron de la Brède et de Montesquieu, moraliste et penseur politique qui fréquenta également le Parlement de Bordeaux.

Le troisième, bien plus proche de nous, est François Mauriac, écrivain, prix Nobel de littérature et membre de l'Académie française.

Communément nommés « Les Trois M de Bordeaux », ils restent célèbres pour leurs œuvres et leur engagement politique mais aussi pour avoir fait honneur à une ville qu'ils ont aimée et que nous saurons vous faire apprécier.



## BORDEAUX EN PRATIQUE

### Facile d'accès

Pour venir et circuler à Bordeaux, toutes les options sont possibles.

- En avion : l'aéroport de Bordeaux-Mérignac couvre 32 liaisons régulières (et plus de 60 charters) vers les grandes régions de France et les métropoles européennes, ainsi que 24 destinations internationales.
- En train : à 10 minutes du centre historique par le tram, la gare de Bordeaux Saint-Jean, plus grande gare de la région Aquitaine, accueille 260 trains par jour et notamment 33 allers/retours Paris-Bordeaux.
- En voiture : Bordeaux est facilement accessible aux automobilistes, notamment grâce au noeud d'interconnexion autoroutier A10/A 62/A63/A89/A65.

Et, en ville, quatre lignes de tramway desservent l'ensemble de la métropole bordelaise.



### À la hauteur d'événements de toute taille

Pour vous accueillir dans les meilleures conditions, tout est prévu.

Sept centres de congrès et d'exposition (dont le nouveau Hall 2 l'Atlantique, où aura lieu notre congrès) qui peut accueillir jusqu'à 6 000 personnes dans 150 000 m<sup>2</sup> d'espaces. 220 hôtels et 14 000 chambres pour votre hébergement.

### Une ville responsable et créative

Avec 347 monuments, Bordeaux rassemble le plus grand périmètre urbain classé par l'Unesco. Mais elle offre aussi quelques beaux exemples d'architecture contemporaine comme l'Arkéa Aréna, le musée de la Mer et de la Marine ou la MÉCA, des lieux urbains et décalés, viviers du street art et de la nouvelle scène musicale, près de 150 parcs et jardins ainsi qu'un centre-ville piéton et circulations douces.

Le Bordeaux du XXI<sup>e</sup> siècle est une succession de belles découvertes...

### Un art de vivre

À Bordeaux, retrouvez tout l'art de vivre du Sud-Ouest. Avec 1 600 relais gastronomiques, la ville compte le plus grand nombre de restaurants par habitant de France dont trois tables de chefs étoilés de renommée internationale (Philippe Etchebest, Gordon Ramsay et Pierre Gagnaire), qui proposent des menus d'exception pour accompagner les grands crus issus de l'une des 65 appellations viticoles.

### Ses vignobles

À Bordeaux, le vin est dans la ville et les vignes à portée de ville ! C'est la porte d'entrée du plus grand et du plus ancien vignoble de vins fins au monde. Le vin y est partout présent à travers événements, écoles spécialisées, visites gourmandes, bars à vin mais aussi grâce à ses vignobles urbains – une dizaine de propriétés viticoles ouvertes au public – situés à quelques minutes du centre-ville. À consommer avec modération et délectation !

# LA CROISSANCE DE L'ACTIVITÉ S'ACCÉLÈRE POUR LES TPE-PME

Le baromètre « Image PME », qui permet à l'Ordre de suivre l'activité et l'investissement, constate une hausse de 3,4 % du chiffre d'affaires et un recul de 2,6 % des montants investis sur le mois de novembre 2019.

## Une croissance vigoureuse, mais une rechute de l'investissement

Les TPE-PME françaises continuent d'afficher une activité en hausse au mois de novembre (+3,4 %) et enregistrent une de leurs meilleures performances depuis le lancement du Baromètre en 2015. L'ensemble des régions, avec des résultats supérieurs à 2,5 %, participe à la croissance nationale. La performance de La Réunion (+15 %) est à relativiser, l'effet de base étant particulièrement favorable. En effet, l'activité économique avait fortement diminué l'an passé à la même période, en raison des mouvements sociaux qui avaient paralysé l'île.

Du côté de l'investissement en revanche, après deux mois de hausse timide, les montants investis repartent à la baisse (-2,6 %). Cette contraction s'explique à la fois par une réduction du montant moyen investi et par le recul du nombre d'entreprises ayant investi. Seules les plus grandes PME, dont le chiffre d'affaires (CA) annuel est supérieur à 1 M€, ont

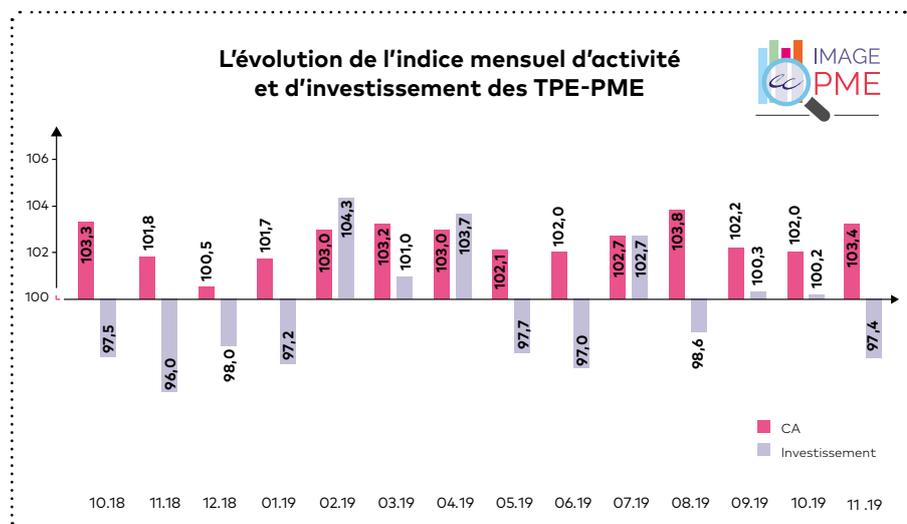
augmenté leur effort en la matière (+6,1 %). Certaines régions affichent de belles performances, comme la Nouvelle-Aquitaine (+8,1 %), les Hauts-de-France (+4,8 %) ou la Corse (+3,9 %).

## Focus sur cinq grands secteurs

Parmi les cinq secteurs plus particulièrement suivis par l'Ordre, celui de l'hébergement-restauration est particulièrement dynamique (+6,6 %), le CA des TPE-PME ayant progressé de 4 % dans l'hébergement et de 7,3 % dans la restauration. Dans le secteur du commerce, la croissance est aussi vigoureuse (+5 %) et ce, quelle que soit la taille de la structure. L'activité des TPE-PME du commerce et réparation d'automobiles et de motocycles a crû de 6,2 %, celui du commerce de détail de 5,9 % et celui du commerce de gros de 2,5 %. Pour les TPE-PME de la construction, l'activité a augmenté de 1,3 %. La croissance de ce secteur est tirée par les plus petites TPE, réalisant entre 20 et 249 K€ de CA (+4,2 %) et dans une moindre mesure par les PME dont le CA est supérieur à 1 M€

(1,7 %). Pour celles de taille intermédiaire, l'activité diminue (-0,6 %). Les entreprises de l'industrie enregistrent également une croissance de 1,3 %. La hausse de l'activité dans ce secteur est plus particulièrement portée par l'industrie alimentaire (+7,4 %), l'industrie chimique (+9,7 %) et la fabrication d'équipements électriques (+9,2 %).

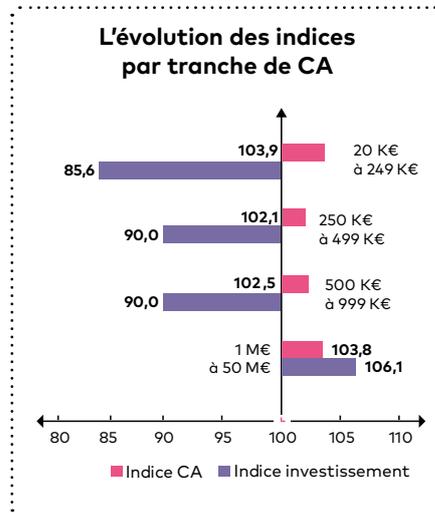
Seules les TPE-PME des transports et de l'entreposage voient leur CA stagner par rapport à novembre 2018. Parmi elles, ce sont les structures dont l'activité annuelle est comprise entre 250 et 499 K€ qui enregistrent la meilleure performance (+2,2 %), les entreprises de plus grande taille affichant une activité en baisse.



Source : Image PME, base Statexpert.

Indice d'investissement calculé à partir de la TVA déductible sur les biens constituant des immobilisations dans les déclarations mensuelles de TVA.

Note de lecture indice activité à 103,4 : le chiffre d'affaires des TPE-PME françaises a augmenté de 3,4 % au mois de novembre 2019, comparativement à novembre 2018.



Source : Image PME, base Statexpert

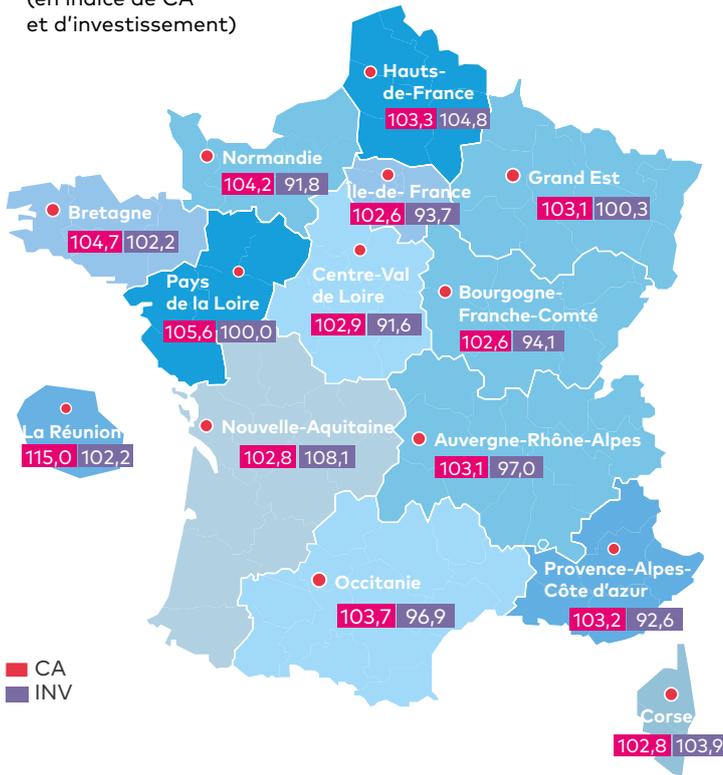
## POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez les analyses et créez vos propres indicateurs économiques sur les TPE-PME françaises, jusqu'au niveau départemental et sectoriel le plus fin sur le site [www.imagepme.fr](http://www.imagepme.fr) ou sur l'application mobile IMAGE PME

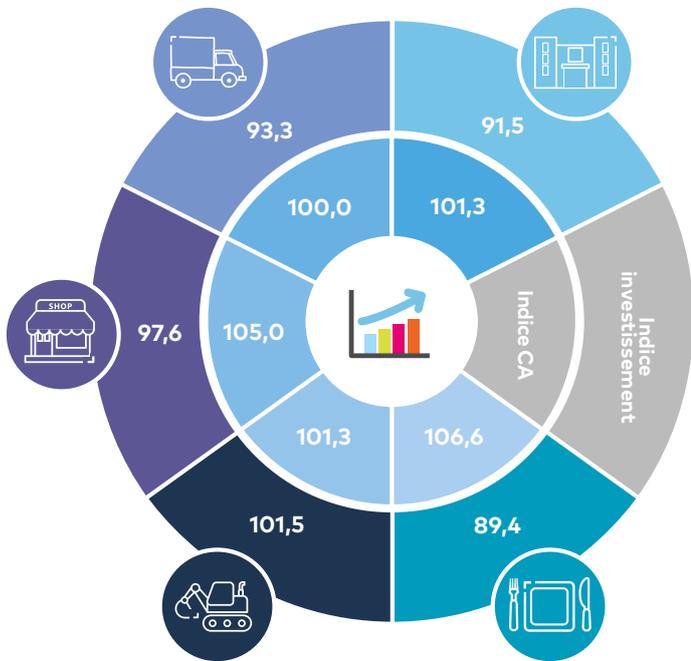


### LA CARTE DE FRANCE

(en indice de CA et d'investissement)



### L'ÉVOLUTION DE L'INDICE D'ACTIVITÉ ET D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR



- Transports et entreposage
- Industrie manufacturière
- Hébergement et restauration
- Construction
- Commerce

# Même sur les dossiers les plus exigeants, conseillez au mieux votre client

## sur sa stratégie

FIDU EXPERT

Simuler



Calculer

Déclarer

Télétransmission EDI-IR

[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

[www.fidu-expert.fr](http://www.fidu-expert.fr)

LE LOGICIEL DE CALCUL ET DE DÉCLARATION DE L'IR, L'IFI ET DES REVENUS-DES SCI DU GROUPE REVUE FIDUCIAIRE



Revue Fiduciaire

De l'information à la formation

FISCAL SOCIAL PAYE VIE DES AFFAIRES COMPTABILITÉ PATRIMOINE

# LE NIVEAU DE CONFIANCE DES CABINETS

**71 % des experts-comptables sont optimistes pour leur avenir, selon l'étude biennale sur la gestion des cabinets menée par le Conseil supérieur et son Observatoire de la profession comptable.**

## Une perception plus favorable des évolutions réglementaires

Les cabinets d'expertise comptable ont une perception plus favorable des évolutions réglementaires que ce que l'on pouvait observer au cours de notre précédente étude. Cela dit, ils ne sont encore "que" 25 % à considérer que ces évolutions représentent plutôt des opportunités pour la profession. C'est certes six points de plus qu'en 2014, mais cela reste relativement peu compte tenu des véritables opportunités que représentent certaines de ces évolutions, comme l'élargissement régulier du champ d'intervention des experts-comptables. Il est surprenant de constater, compte tenu de l'importance des changements en cours (et à venir), que plus d'un tiers des cabinets estiment toujours que ces mutations réglementaires ne constituent ni des menaces, ni des opportunités pour la profession.

## Une confiance en l'avenir qui progresse légèrement

Les cabinets sont légèrement plus confiants en l'avenir de la profession que ce que l'on constatait dans la précédente édition de l'étude. Ils sont ainsi 52 % à se déclarer confiants pour la profession et 4 % « très confiants ». À l'inverse, la part des « inquiets » et des « très inquiets » recule légèrement par rapport à 2014. Cela dit, l'euphorie est loin d'être de mise, avec 40 % des répondants se déclarant inquiets, voire très inquiets. Une proportion élevée qui traduit les importantes mutations que connaît la profession depuis quelques années maintenant. Des mutations, qui commencent à se traduire dans les chiffres, avec notamment une tendance très nette à la baisse du panier moyen et de la rentabilité des cabinets. Lorsqu'on les interroge sur leurs propres perspectives (et non plus celles de la profession dans son ensemble), les experts-comptables sont (très) nettement plus opti-

mistes. Ils sont ainsi 62 % à se déclarer « confiants » et même 9 % à être « très confiants ». Cela ne doit toutefois pas faire oublier que plus d'un quart des répondants sont « inquiets », voire, « très inquiets », pour l'avenir de leur cabinet. Une forte proportion qui montre que si la plupart des cabinets ont pris conscience qu'il allait se passer des choses, ils sont encore nombreux à ne pas trop savoir comment aborder ce changement qui s'annonce.

## L'optimisme toujours de mise quant à l'évolution du CA à trois ans

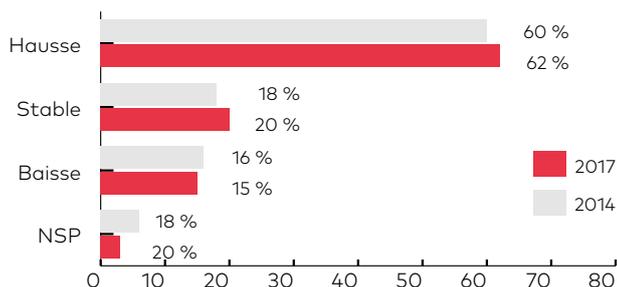
Plus de 60 % des cabinets anticipent une hausse des revenus annuels moyens de leur cabinet pour les trois prochaines années, alors que 16 % tablent sur une baisse. Cet optimisme de la part des dirigeants de cabinets est certes une bonne nouvelle, mais il doit être mis en relation avec les évolutions du chiffre d'affaires de la profession au cours des années passées. Selon les données de la base Istya analysées dans le cadre de cette étude, 36 % des cabinets ont vu leur chiffre d'affaires se contracter en 2016. Autrement dit, environ 20 % des cabinets qui ont dû composer avec une baisse de leur activité en 2016, pensent que ce n'était qu'un phénomène conjoncturel et qu'ils seront en mesure d'inverser la tendance.



### Méthodologie d'enquête

L'étude biennale sur la gestion des cabinets d'expertise comptable menée par le Conseil supérieur et son Observatoire de la profession comptable auprès de l'ensemble de la profession a permis de récolter les réponses de plus de 2 300 experts-comptables entre les mois de juin et juillet 2017. Les résultats ont été redressés selon les critères de taille, afin d'être représentatifs de la profession dans son ensemble.

### Perspectives d'évolution annuelle moyenne du CA sur les trois prochaines années



Source : Enquêtes de l'Observatoire



**POUR EN SAVOIR PLUS**

L'édition 2018 de l'ouvrage « *Gestion des cabinets d'expertise comptable* », est disponible sur Bibliordre : [www.bibliordre.fr](http://www.bibliordre.fr) et sur la Boutique : [www.boutique-experts-comptables.com](http://www.boutique-experts-comptables.com)

# SITE PRIVÉ : COMMENT UTILISER LE MOTEUR DE RECHERCHE ?

Depuis plusieurs mois, l'environnement digital du Conseil supérieur a évolué. Point d'entrée réservé à la profession pour accéder à toute la documentation et aux outils nécessaires à la réalisation de ses missions, le site privé regroupe désormais tous les contenus techniques disséminés auparavant sur d'autres sites, renforçant ainsi la lisibilité et la cohérence de l'offre digitale de l'institution.

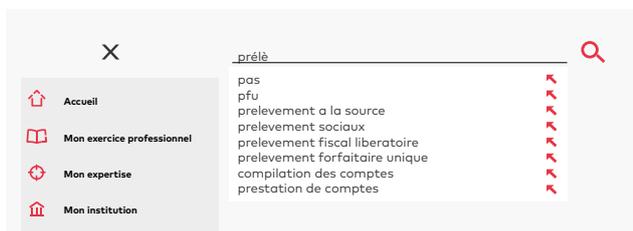
Actualités, outils techniques, outils de communication, dossiers thématiques, kits mission, applications web, médiathèque, guides et articles de revues : les utilisateurs

peuvent aujourd'hui trouver intuitivement toutes les informations qu'ils y cherchent et télécharger la documentation sur tous les supports.



## Faire une recherche

Le moteur de recherche est accessible sur toutes les pages via la loupe située en tête de page. L'autocomplétion permet à l'utilisateur de limiter la quantité d'informations saisie, avec des suggestions de recherches correspondant à la chaîne de caractères qu'il a commencé à taper.



## Il est également possible :

- ▶ d'exclure des mots de la recherche en insérant un tiret devant un mot à exclure (ex. : *régime entreprise -fiscal*) ;
- ▶ de rechercher une correspondance exacte en encadrant le mot ou l'expression avec des guillemets ;
- ▶ de rechercher des mots inconnus en ajoutant un astérisque dans l'expression (ex. : « *plus haut \* du monde* ») ;
- ▶ d'associer des recherches en ajoutant « OR » entre chaque requête (exemple : ISF OR IFI).

## Trier et affiner les résultats

### Il est possible :

- ▶ de trier les résultats par date, par ordre alphabétique ou par pertinence ;
- ▶ d'affiner les résultats par période de publication : le jour-même, dans les derniers mois ou pour une année précise ;
- ▶ de choisir le type de contenu ou de support : actualité, outil technique, outil de communication, documentation, application web, solution connectée, média... ;
- ▶ de sélectionner l'éditeur : CSOEC, AEX, Infodoc-experts, Bibliothèque, Club.

## Réinitialiser une recherche

S'il n'y a aucun résultat, notamment en cas d'erreur de saisie, le moteur de recherche propose de nouveaux mots-clés pour relancer sa recherche.



# HUMANISONS LE PROGRÈS

Tel était le thème du 10<sup>e</sup> Parlement des Entrepreneurs d'avenir qui s'est déroulé les 22 et 23 janvier dernier à l'OCDE, dont le Conseil supérieur était partenaire pour la première fois. Dans quel objectif ? Mobiliser les experts-comptables et leur faire comprendre l'émergence des nouveaux modèles économiques, mais aussi valoriser leurs compétences en matière de RSE.



En effet, la société évolue et pointent aujourd'hui de nouvelles notions que la profession comptable doit s'approprier et des problématiques environnementales et sociales à inclure dans les modalités de pilotage des PME : raison d'être, entreprise à mission, performance financière et extra-financière, transparence, entreprise libérée, enjeux sociaux et climatiques, nouveaux modèles économiques, modèles d'affaires orientés vers la transition énergétique, etc.

Au 10<sup>e</sup> Parlement des Entrepreneurs d'avenir, ces aspects ont été abordés et explicités par des chefs d'entreprises engagés, des experts RSE, des acteurs de l'économie et de la finance, etc. Les experts-comptables y étaient également représentés, lors de trois conférences.

## Et si l'intérêt général était l'affaire de tous ?

Comme l'a souligné Charles-René Tandé, les mutations sont fortes et rapides et posent la question de la pérennité de l'activité des clients et des cabinets. C'est pourquoi la profession comptable doit se doter des clés nécessaires à l'accompagnement de ses clients, dont elle est le tiers de confiance, afin de suivre ces (r-)évolutions en comprenant leurs enjeux, leurs besoins, leurs attentes, en veillant aux aspirations de la nouvelle génération qui choisit d'intégrer des cabinets et des entreprises, prônant les mêmes valeurs qu'eux, des valeurs RSE, et ainsi œuvrer pour l'intérêt général.

Cet intérêt général passe par la co-construction de solutions via des alliances entre entreprises de toute taille, les partenaires sociaux, le monde de la recherche, les ONG, etc.

## Pour un juste prix

L'une de ces solutions est la définition de la juste valeur. À l'heure de la modification de l'usage, de l'essor de la réparation et du conditionnement, de l'émergence des tarifs personnalisés, Julien Rivals, expert-comptable, président de l'ESG Assurance Task Force chez Accountancy Europe, a expliqué la nécessité d'intégrer la durabilité et les externalités négatives des biens, produits ou services dans la fixation de leurs prix.

## Quel progrès faut-il mesurer ?

François Jégard, président du Comité RSE et du Club développement durable du Conseil supérieur, a, quant à lui, rappelé que les experts-comptables sont aux côtés des femmes et des hommes engagés dans la mesure de l'empreinte environnementale et sociale de leur entreprise et l'accompagnent le pilotage de la performance globale (financière et non financière). Leur rôle est de convaincre les dirigeants de PME de la nécessité de revoir leurs modèles économiques pour faire face aux nouveaux défis climatiques, mais aussi de les aider à créer des indicateurs pour mieux piloter la performance globale de leur entreprise. Ainsi, est-il nécessaire de définir et de suivre

des indicateurs performants, économiques et financiers bien sûr, mais aussi environnementaux et sociaux pour prendre des décisions pertinentes à fort impact immédiat et futur. C'est avec le développement du digital l'un des deux principaux défis de l'entreprise aujourd'hui !

Pour relever ce défi, on dénombre trois principaux éléments déclencheurs de vertuosité : les clients, les collaborateurs et les pairs.

**Les clients.** Ils influent sur la marque, la notoriété via les réseaux sociaux, ils modifient leur manière de consommer en achetant moins ou plus durable, en réparant, en observant les comportements et valeurs des fournisseurs, etc.

**Les collaborateurs.** Ils doivent pouvoir suivre les évolutions et donc être formés aux nouveaux modèles économiques pour les intégrer, les analyser. Dans un contexte de tensions des emplois, il faut les attirer et les fidéliser, et quoi de mieux que d'intégrer la RSE dans la stratégie de l'entreprise et/ou du cabinet pour le faire ?

**Les pairs.** Pour être compétitives et pérennes, les entreprises doivent être innovantes, en veille permanente et savoir investir (financièrement, humainement, technologiquement). Elles doivent, si ce n'est « faire mieux » que leurs concurrents, « faire aussi bien », et ce bien au-delà de ce que dit la loi et parce que « ne rien faire, coûte plus cher que de faire ».

Face à cela, les entreprises doivent s'adapter, modifier leur business model vers des activités plus décarbonées, être transparentes quant à la création et à la répartition de valeur. Et pour actionner ces leviers, les investisseurs et la transparence des données extra-financières sont là !

Les défis climatiques se ressentent dans le verdissement des portefeuilles des financiers, des investisseurs et des assureurs qui intègrent des critères ESG (environnement, social, gouvernance) dans la prise en compte des dossiers qu'ils reçoivent, refusent le financement ou l'investissement dans certains secteurs ou pour certaines entreprises trop polluantes (utilisation du charbon par exemple), distribuent des bonus/malus suivant l'impact polluant des clients et devant l'augmentation des catastrophes naturelles, etc. de quoi faire bouger les lignes !

Quant à la transparence des éléments extra-financiers, une des difficultés réside dans la mise en œuvre d'un cadre de reporting afin de valoriser les éléments non financiers à l'instar de ce qui est fait pour le financier.

### Quelle contribution des experts-comptables au pilotage de la performance globale ?

Et c'est là toute la valeur ajoutée de l'expert-comptable ! Il peut mettre en place une démarche RSE dans le cabinet et accompagner le changement de modèle économique des PME pour faire face aux défis environnementaux et sociaux. Il utilise les bons outils « comptables » pour

piloter la valeur globale (et pas seulement financière) des organisations. Il collecte, traite et fiabilise la donnée financière et non financière pour la rendre pertinente, appréciable et exploitable. En y accolant des indicateurs ESG qui peuvent devenir des indicateurs de performance, et des axes de progrès, il aide à la prise de décision et accompagne le chef d'entreprise dans la définition et le suivi de sa stratégie, à court, moyen et long termes, et pilote ainsi la performance globale.

Aussi, à l'occasion, de ce 10<sup>e</sup> Parlement des Entrepreneurs d'avenir, le Club développement durable a-t-il lancé un pilote avec Zei, plateforme digitale qui aide les entreprises à progresser et à valoriser leur démarche d'impact environnemental et sociétal. Ce pilote a pour objet d'accompagner les cabinets sur deux aspects :

- › Définir des engagements spécifiques au cabinet, les accompagner d'objectifs et d'un calendrier, et les suivre dans le temps ;
- › Accompagner leurs clients dans leurs engagements RSE, co-piloter leur degré d'avancement, mais aussi proposer des pistes de progression de réduction de leurs impacts. Des impacts qui sont de plus en plus pris en compte par les investisseurs, actionnaires, assureurs, et de nombreuses parties prenantes.

Les résultats de ce pilote sont attendus pour le 2<sup>e</sup> trimestre 2020. À suivre donc...



Le Club DD et Zei s'engagent dans la démarche d'impact !



#### POUR EN SAVOIR PLUS

- › Rendez vous sur le site de l'évènement : [parlement2020.entrepreneurdavenir.com](http://parlement2020.entrepreneurdavenir.com)
- › Et sur sa chaîne YouTube : [entrepreneurdavenir](https://www.youtube.com/entrepreneurdavenir)



développement durable

Retrouvez le Club développement durable

- › Contact : [contact@cdd.asso.fr](mailto:contact@cdd.asso.fr)
- › Site internet : [www.cdd.asso.fr](http://www.cdd.asso.fr)
- › Twitter : [https://twitter.com/comite\\_rse](https://twitter.com/comite_rse)
- › LinkedIn : <https://www.linkedin.com/groups/8612616/profile>

# LES EXPERTS-COMPTABLES PLÉBISCITÉS PAR LES ENTREPRENEURS

Pour sa 27<sup>e</sup> édition, le Salon des Entrepreneurs de Paris (SDE) a accueilli les 5 et 6 février dernier près de 58 000 visiteurs. Un dynamisme qui confirme l'intérêt croissant des Français pour l'entrepreneuriat. En 2019, des records ont été atteints avec pas moins de 815 000 créations d'entreprise. Partenaire officiel du salon, l'Ordre et la profession comptable étaient au cœur de l'évènement.



## Plus de 500 consultations gratuites

Pendant deux jours, sur le stand de l'Ordre, plus de 40 experts-comptables ont enchaîné les consultations pour la plus grande satisfaction des quelques 500 intéressés venus tout spécialement les rencontrer.

## Une fréquentation toujours élevée pour les conférences animées par la profession

E-commerce, business model, digitalisation, financement... Portant sur des sujets très attendus des jeunes entrepreneurs et des porteurs de projets, les six conférences, pilotées et animées par l'Ordre, ont, cette année encore, fait salle comble.

## Les moments forts du salon

► La nouvelle Plateforme Reprise a été présentée à la presse et au grand public. Au cours d'un atelier consacré au sujet, Eric Bouron, président du Comité transmission du Conseil supérieur, a multiplié les bons conseils aux entrepreneurs, qui, grâce à ce nouvel outil de matching, peuvent se faire connaître des 21 000 experts-comptables et de leurs clients cédants. Une quinzaine d'entre eux se sont inscrits sur la plateforme de mise en relation qui était en accès libre sur le stand de l'Ordre.

- Charles-René Tandé, président de l'Ordre, et Dominique Restino, président du Moovjee, ont signé, le 5 février, sur le stand de l'Ordre, une convention de partenariat pour permettre aux entrepreneurs entre 18 et 30 ans de bénéficier des 3 rendez-vous offerts avec un expert-comptable proposés dans le cadre du dispositif Business Story.
- Max Peuvrier, président du Comité financement du Conseil supérieur, a officialisé, lors de la plénière de clôture, la sortie de l'édition 2020 du *Guide du routard du financement du projet d'entreprise*. Il a également annoncé en avant-première que le dispositif Crédit 50K€ sera porté, en avril prochain, à 200 K€ et qu'un guide sur le financement des créances sera disponible en juin.
- Comme pour les éditions précédentes, l'Ordre a pu valoriser, sur son stand, auprès des responsables politiques et des figures institutionnelles de l'écosystème entrepreneurial les dispositifs mis en place par la profession comptable pour accompagner au mieux les entreprises.

## Les experts-comptables au top des influenceurs

Plénières, conférences, studio web TV, réseaux sociaux... les experts-comptables et leurs élus ont été, cette année encore, de tous les débats du salon. Intervenant sur tous les fronts, ils ont été classés sur Twitter dans le Top 5 des influenceurs du #SDE2020.

Salon des Entrepreneurs @SDEntrepreneurs · 6 févr.  
🏆 Le top 5 des influenceurs pour ce 2e jour de #SDE2020 :

- 1 @crtande
- 2 @patricebegay
- 3 @francenumfr
- 4 @CSOEC
- 5 @Coworkees



Les chiffres-clés de cette 27<sup>e</sup> édition**58 700**  
visiteurs**250**  
partenaires  
& exposants**150**  
personnalités**200**  
conférences  
& ateliers

## Paroles d'experts-comptables

**Fabien G.**

Souvent, les créateurs d'entreprise n'ont qu'une notion vague de ce qu'est un expert-comptable et ils sont bluffés, si on peut dire, par la palette de services qu'on peut leur proposer. Ils comprennent qu'on n'est pas seulement là pour faire leur comptabilité, leur bilan de TVA mais qu'on est dans une démarche d'accompagnement et qu'on peut leur proposer des outils de pilotage pertinents pour leur activité.

**Julien B.**

Ce qui me motive, c'est de sentir l'air du temps, de savoir ce que les gens ont envie de lancer. Ils viennent pour du conseil. Pendant ce salon, ils réalisent qu'on n'est pas seulement des producteurs de liasses fiscales.

**Joe B.**

Ça fait partie de notre ADN d'aider les gens, c'est vraiment notre boulot. Souvent à mon cabinet je suis obligé de convaincre mon client que, quand je lui donne un conseil, ce n'est pas pour facturer plus, mais c'est avant tout pour lui trouver la meilleure solution, lui apporter la meilleure prestation, en toute indépendance.



## Paroles de créateurs d'entreprise

**Alexandre, 23 ans, Val-de-Marne, distributeur de sucre safrané**

Quand j'ai vu à quoi ressemblait la fiche de déclaration de TVA, j'ai réalisé qu'il était urgent de me faire aider par un expert-comptable. C'est quand même le partenaire pivot d'une entreprise !

**Nathalie, 46 ans, Hauts-de-Seine, créatrice de bijoux**

L'expert-comptable que j'ai consulté a été très efficace, il m'a posé les bonnes questions sur mon projet, il m'a donné des outils pratiques pour avancer sur mon business plan. Cette notion de conseil est primordiale, surtout en amont d'un projet.

**Leila, 37 ans, Seine-Saint-Denis, porteuse de projet dans l'immobilier**

J'ai assisté à une conférence sur le business model animée par deux membres de l'Ordre. Je n'avais jamais pensé à me tourner vers un expert-comptable auparavant. Là, j'ai réalisé qu'il avait une approche très fine du projet d'entreprise.

**Adrien, 34 ans, Paris, danseur**

Je suis en train de monter un business d'école de danse et j'avais pleins de soucis, j'étais complètement dépassé par le côté fiscal, par le côté juridique, par tout en fait ! L'expert-comptable a répondu à tout, il m'a même apporté des réponses à des questions que je n'avais pas imaginées. Maintenant, j'ai une très bonne visibilité et je sais ce que je dois faire. C'est génial !

## + POUR ALLER PLUS LOIN

Rendez-vous sur le site de l'Ordre,  
[www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr) >  
Salon des Entrepreneurs - Paris 2020



EXERCICE PROFESSIONNEL

LOI PACTE

# CRÉATION DU STATUT D'EXPERT-COMPTABLE EN ENTREPRISE

La loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises a introduit de nombreuses nouveautés pour la profession, parmi lesquelles la création d'un nouveau statut, celui d'expert-comptable en entreprise.

## Pourquoi avoir créé ce statut ?

La création du statut d'expert-comptable en entreprise répond à un souhait exprimé depuis plusieurs années par de nombreux acteurs de la profession comptable.

Certains diplômés d'expertise comptable ayant choisi la voie de l'entreprise à l'issue de l'obtention du Diplôme d'Expertise Comptable (DEC) avaient notamment manifesté un véritable besoin de lien avec l'Ordre. Chaque année, environ la moitié des diplômés d'expertise comptable se tourne vers une carrière en entreprise et jusqu'à la création de ce statut d'expert-comptable en entreprise, les professionnels embrassant ce type de carrière avaient pour beaucoup le sentiment d'être en marge de cette grande famille qu'est la profession comptable. Les besoins exprimés s'articulaient principalement autour de la notion d'échanges avec l'ensemble de la profession, de conservation d'un lien avec l'Ordre qu'ils avaient côtoyé depuis leur stage, mais aussi autour du besoin d'accès à de l'information technique et professionnelle, ainsi qu'aux événements proposés par l'Ordre.

Avec la loi Pacte, en contrepartie de son adhésion volontaire à l'Ordre, de l'engagement d'agir avec honneur, probité et dignité et de se former régulièrement pour pouvoir mettre à jour sa culture professionnelle et ses connaissances générales, le diplômé a aujourd'hui le droit d'utiliser les termes d'« expert-comptable en entreprise ».

## Quelles sont les conditions à respecter ?

Désormais, peut donc être inscrite en qualité d'expert-comptable en entreprise, toute personne physique salariée d'une entité juridique non inscrite à l'Ordre ayant donné

son accord écrit. Cette qualité de salarié est une condition indispensable pour ce type d'inscription.

Pour pouvoir s'inscrire en qualité d'expert-comptable en entreprise, le candidat doit en outre jouir de ses droits civils, n'avoir subi aucune condamnation criminelle ou correctionnelle de nature à entacher son honorabilité, être titulaire du diplôme d'expertise comptable ou d'un diplôme reconnu équivalent, et présenter les garanties de moralité jugées nécessaires par le Conseil régional.

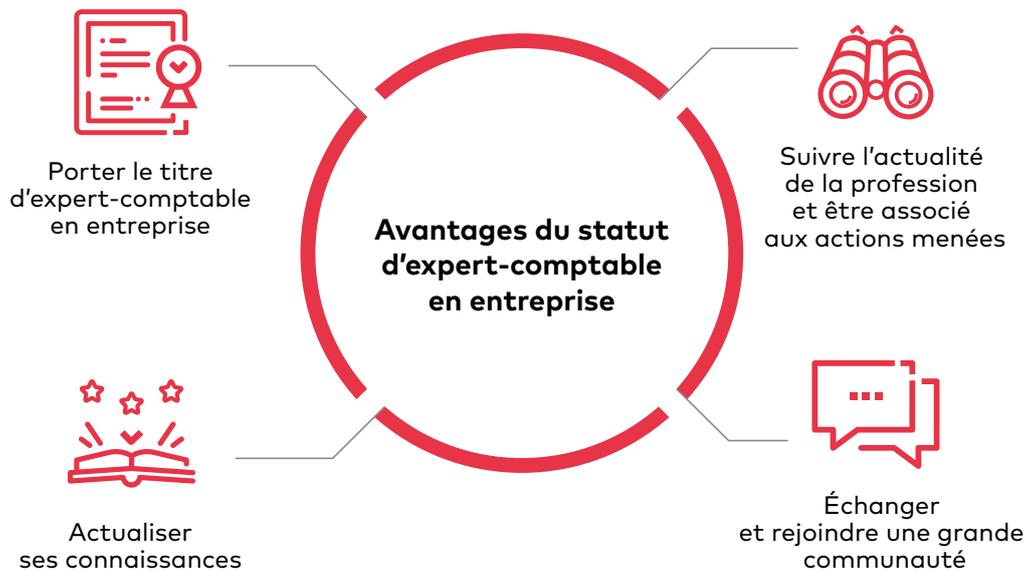
La personne inscrite à l'Ordre est la personne physique ; il ne s'agit en aucun cas de l'entreprise au sein de laquelle elle exerce.

La personne inscrite en qualité d'expert-comptable en entreprise peut accomplir pour son employeur les missions relevant de la prérogative d'exercice (missions mentionnées aux deux premiers alinéas de l'article 2 de l'ordonnance n°45-2138 du 19 septembre 1945), et celles réservées par toute autre disposition législative aux experts-comptables.



### Comment s'inscrire en pratique ?

Le candidat doit remplir un questionnaire d'inscription et fournir au Conseil régional du lieu de son domicile, parmi un certain nombre de pièces, une attestation de son employeur.



### Quels bénéfices pour les experts-comptables en entreprise ?

L'adhésion à l'Ordre permet d'avoir un accès privilégié aux savoirs techniques indispensables à la bonne exécution du métier du diplômé.

Les différents produits et services proposés par l'Ordre permettent en effet au professionnel d'actualiser ses connaissances et de développer son expertise.

Les experts-comptables en entreprise peuvent ainsi désormais avoir accès à des services jusqu'alors réservés aux experts-comptables :

- aux informations de la profession : côté Conseil supérieur, l'expert-comptable en entreprise est abonné à la newsletter hebdomadaire « SICNews » ainsi qu'au SIC, le magazine mensuel de l'Ordre, et côté Conseil régional, il reçoit l'offre proposée par le Conseil régional auprès duquel il est inscrit ;
- à la partie privée du site du Conseil supérieur ;
- à l'offre documentaire proposée par l'Ordre, gratuite ou payante ;
- aux abonnements des clubs de l'Ordre. L'abonnement au Club social et au Club fiscal permet de consulter l'offre documentaire proposée sur le site internet Info-doc-experts ;
- aux formations réalisées par le CFPC ;
- aux différents événements organisés par l'Ordre (conférences et débats organisés par les clubs, Congrès, etc).

Les tarifs proposés pour ces produits et services sont similaires à ceux proposés aux experts-comptables. Ainsi les experts-comptables en entreprise bénéficient-ils du même tarif préférentiel que les experts-comptables inscrits

depuis moins de cinq ans pour les services pour lesquels une réduction est appliquée. C'est le cas notamment des abonnements annuels aux clubs fiscal, social et secteur public, pour lesquels les experts-comptables en entreprise, comme les experts-comptables depuis moins de cinq ans, bénéficient d'une réduction de 50%.

La création du statut d'expert-comptable en entreprise permettra de maintenir le lien avec tous les diplômés du DEC. En étant associés à la vie de l'Ordre et notamment aux différentes manifestations proposées par les conseils régionaux, les experts-comptables en entreprise vont renforcer leurs liens avec les professionnels libéraux et les autres salariés, et pouvoir ainsi constituer ou élargir leur réseau professionnel et mettre en commun leurs expériences pour l'enrichissement de tous.



**Pour en savoir plus :** rendez-vous sur le site de l'Ordre, [www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr) > Expert-comptable en entreprise.

## LOI PACTE

# LES MISSIONS DE PAIEMENT DES DETTES ET DE RECOURVEMENT AMIABLE DES CRÉANCES

Conformément aux dispositions prévues dans la loi Pacte, les experts-comptables peuvent à titre accessoire, par le compte bancaire de leur client ou adhérent, procéder au recouvrement amiable de leurs créances et au paiement de leurs dettes.

Nous décryptons ici quelques-unes des modalités d'application prévues dans le décret n° 2019-1193 du 19 novembre 2019 modifiant le décret n°2012-432 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable.

En dehors du maniement de fonds direct pour régler les dettes fiscales et sociales, notamment par téléversement, la possibilité de signer un mandat de paiement pour les autres dettes n'était toujours pas permise aux experts-comptables. C'est désormais chose faite grâce aux discussions entreprises par le Conseil supérieur avec sa tutelle, le ministère de l'Économie et des Finances, permettant ainsi de rendre le dispositif opérationnel.

### Les nouvelles modalités prévues par l'ordonnance

L'ordonnance dispose dans son article 22 qu'à titre accessoire, les experts-comptables peuvent, « par le compte bancaire de leur client ou adhérent, procéder au recouvrement amiable de leurs créances et au paiement de leurs dettes, pour lesquels un mandat leur a été confié ».

Décryptage de ces dispositions :

- › le caractère accessoire de la mission signifie que les opérations de recouvrement amiable et de paiement des dettes ne doivent pas constituer l'activité principale du cabinet ;
- › l'accès au compte bancaire du client interdit tout encaissement sur les comptes de l'expert-comptable ou de sa structure, il en va de même des décaissements ;
- › l'existence d'un mandat implique que ces deux missions nécessitent la signature d'un mandat spécifique qui peut être intégré dans la lettre de mission.

### Mission de paiement des dettes

#### Contenu du mandat spécial

Les experts-comptables souhaitant réaliser cette mission signent « un mandat spécial avec leur client ou adhérent, qui peut prendre la forme d'une lettre de mission, précisant que cette opération est réalisée par virement électronique grâce à la fourniture de codes d'accès spécifiques aux comptes bancaires en ligne du client ou adhérent » (art. 151-3 nouveau du décret n°2012-432).

#### Décryptage

*L'expert-comptable peut-il utiliser la carte bancaire de son client pour procéder aux paiements des dettes ?*

Non. Les paiements par carte bancaire (CB) ne rentrent pas dans le champ, ils restent donc interdits.

*Dans l'attente de l'ouverture d'un compte bancaire d'une société nouvellement créée, l'expert-comptable peut-il payer les fournisseurs de celle-ci à partir de ses propres comptes ?*

Non. Tout comme l'encaissement par l'expert-comptable des sommes reçues, le décaissement à partir de son compte est interdit. Le paiement doit nécessairement s'effectuer par l'intermédiaire du compte bancaire de son client.

### Mission de recouvrement amiable des créances

#### Contenu du mandat spécial

Le recouvrement amiable des créances est ouvert aux experts-comptables sous réserve qu'ils « signent un mandat spécial avec leur client ou adhérent, qui peut être intégré dans la lettre de mission dans les conditions de l'article R124-3 du code des procédures civiles d'exécution, à l'exception du 4° de l'article susvisé. Le mandat spécial précise l'indication du compte bancaire du client ou adhérent sur lequel le débiteur devra procéder au paiement » (art. 151-4 nouveau du décret n°2012-432 du 30 mars 2012).

Ainsi, le mandat spécial de l'expert-comptable doit notamment préciser (c. pro. civ. d'ex., article R 124-3, 1°-3°) :

- › « le fondement et le montant des sommes dues, avec l'indication distincte des différents éléments de la ou des créance(s) à recouvrer sur le débiteur ;
- › les conditions et les modalités de la garantie donnée au créancier contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue en raison de l'activité de recouvrement des créances ;
- › les conditions de détermination de la rémunération à la charge du créancier. »



## Mandat de paiement



**Précision :** L'expert-comptable ne pouvant encaisser des sommes sur ses propres comptes, le 4° de l'article R124-3 du code des procédures civiles d'exécution prévoyant les conditions de reversement des fonds encaissés pour le compte du créancier est volontairement écarté.

### Décryptage

*Pour plus de crédibilité, l'expert-comptable peut-il effectuer les relances au nom de son cabinet ?*

Oui, et c'est la nouveauté. Le recouvrement de créances pour le compte des clients, réalisé au nom de l'expert-comptable, est désormais autorisé.

En revanche, l'encaissement par l'expert-comptable sur ses propres comptes de créances recouvrées pour le compte de ses clients reste interdit.

*L'expert-comptable peut-il procéder à l'encaissement de chèques pour le compte de son client ?*

Deux situations sont à distinguer :

► Le bénéficiaire du chèque reçu est l'expert-comptable lui-même.

L'encaissement de fonds pour le compte de tiers étant interdit aux experts-comptables, le chèque ne peut pas être encaissé.

► Le bénéficiaire du chèque reçu est le client.

Dans ce cas, sous réserve qu'il s'agisse d'un chèque barré et que l'expert-comptable dispose d'un mandat spécifique, ce dernier peut donner quittance pour le compte de son client. Notons que l'endossement d'un chèque non barré (lettre de change par exemple) par l'expert-comptable demeure impossible puisqu'assimilé à du maniement de fonds.



**Remarque :** La signature portée au dos d'un chèque peut avoir deux justifications différentes.

- Si elle est apposée en vue de l'encaisser, il s'agit d'un acquittement.
- Si elle a pour but et/ou effet de transmettre le chèque, il s'agit d'un endos (sous réserve que le chèque soit transmissible, c'est-à-dire non barré).

*L'expert-comptable peut-il proposer une mission de recouvrement amiable globale sans lister les créances visées ?*

Non. La mission de recouvrement amiable des créances est conditionnée à la signature d'un mandat détaillant notamment le fondement et le montant des sommes dues (c. pro. civ. d'ex., article R 124-3, 1° à 3°).

Toutefois, dans ce cas de figure, l'expert-comptable peut proposer en amont :

- une mission de suivi d'encaissements des créances ;
- une mission de recouvrement "simple" qui comprend une procédure de relance assurée par l'expert-comptable pour le compte et au nom du client.

Ces deux missions ne nécessitent pas de lister en amont les créances pour lesquelles l'expert-comptable intervient.

Pour une compréhension détaillée de ces nouveaux dispositifs, concourant à élargir la palette des services que l'expert-comptable peut apporter à ses clients, le Conseil supérieur a élaboré un guide pratique qui sera bientôt disponible en ligne.

**Julien Patry**

Responsable des normes professionnelles



### POUR EN SAVOIR PLUS



Vous pouvez consulter le focus du Sic n°386 Juillet-Août 2019, « La palette de nos prestations s'élargit ! ».

## LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

# MANDAT DE PAIEMENT, RECOUVREMENT DE CRÉANCES ET LBC-FT

**La mise en œuvre d'un mandat de paiement ou d'un recouvrement amiable de créances place l'expert-comptable face à de nouvelles obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT).**

A l'époque récente où l'expert-comptable n'était pas autorisé à mettre en œuvre un mandat de paiement ou un recouvrement amiable de créances pour le compte de ses clients, il n'avait en général connaissance des opérations qu'a posteriori, au moment de la comptabilisation ou de la révision, c'est-à-dire après leur réalisation. Il était en situation de constat. S'il jugeait une opération suspecte au regard des obligations LBC-FT, il produisait une déclaration de soupçon après coup, mais il n'avait aucune possibilité de l'interrompre.

Désormais, s'il développe ces nouvelles missions, il change de paradigme. Dans le cadre d'une opération de paiement des dettes ou de recouvrement d'une créance, l'expert-comptable prend connaissance des informations avant que l'opération ne soit réalisée, puisqu'il lui revient de la réaliser pour le compte de son mandant.

C'est pourquoi, en vertu des articles L. 561-16 et L. 561-24 du code monétaire et financier, lorsque l'expert-comptable sait, soupçonne ou a de bonnes raisons de soupçonner qu'un paiement ou un recouvrement, qu'il s'apprête à exécuter, est lié au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme, il doit procéder immédiatement à l'établissement d'une déclaration de soupçon et surtout s'abstenir d'effectuer ledit paiement ou ledit recouvrement. Il ne pourra poursuivre l'opération suspecte que si Tracfin n'a pas notifié d'opposition, ou si au terme du délai d'opposition fixé par Tracfin, aucune décision du président du tribunal de grande instance de Paris ne lui est parvenue.

Le paiement de dettes pour le compte d'un client, directement effectué par

l'expert-comptable, l'expose au risque de se trouver instrumentalisé dans une opération de blanchiment de capitaux (paiement de fausses factures, paiement à une organisation criminelle, participation à une fraude fiscale...), voire de financement du terrorisme.

Le recouvrement amiable des créances d'un client, effectué par l'expert-comptable, quand bien même s'opère-t-il directement sur le compte bancaire du client, l'expose à un risque de blanchiment de capitaux en encaissant des flux provenant d'activités illicites (créances fictives, fausses factures, ventes ou services sous embargo...) avant de les réintroduire dans l'activité licite de l'entreprise du client.

Certains facteurs aggravent la menace :

- ▶ L'exécution de transactions atypiques ;
- ▶ L'exécution de paiements ou de recouvrement amiable pour des clients situés dans des secteurs d'activité à risque élevé ;
- ▶ L'exécution de paiements à destination de pays ou territoires à risque ;
- ▶ La gestion des encaissements en provenance de pays ou territoires à risque ;
- ▶ L'exécution de paiements via un établissement de paiements hors Union européenne (sauf un établissement d'un pays offrant une législation de niveau équivalent à celle de l'UE en matière de LBC-FT).

Ce type de mandat constitue une nouvelle pratique pour l'expert-comptable, laquelle nécessitera une évolution de ses procédures en matière de vigilance et un rodage de ses processus de contrôle interne, d'autant plus que la mise en œuvre des paiements et des recouvrements sera souvent déléguée à des collaborateurs, moins sensibles à la LBC-FT que l'est un

professionnel inscrit à l'Ordre. Ce dernier passe d'une situation où il avait le temps d'analyser une opération, de questionner le client sur la nature et l'objet de celle-ci, ainsi que sur l'origine ou la destination des fonds, à une situation d'urgence où il doit décider rapidement s'il réalise ou non l'opération, ou contraire s'il doit y surseoir à cette réalisation dans l'attente de la réaction de Tracfin à sa déclaration de soupçon.

Avec ces nouvelles missions, l'expert-comptable sera contraint d'accélérer sa prise de décision tout en veillant à ne pas participer malgré lui à une opération de blanchiment de capitaux ou de financement de terrorisme, voire à la commission d'une infraction primaire.

### Gel des avoirs

Rappelons qu'au-delà de la réglementation LBC-FT, les experts-comptables sont également soumis au gel des avoirs définis par les règlements européens ; et ce pas uniquement dans le cadre des missions de mandat de paiement ou de recouvrement de créance.

Un prochain article de SIC fera le point sur ce sujet.

Le Comité LAB

  POUR EN SAVOIR PLUS

Consulter l'Arpec sur ReflexLAB :  
[reflexlab.experts-comptables.org](http://reflexlab.experts-comptables.org)

## JURIDIQUE

# VERS UNE NOUVELLE PROFESSION LIBÉRALE, LE COMMISSAIRE DE JUSTICE

Issue de la fusion prochaine des métiers d'huissier de justice et de commissaire-priseur judiciaire, la fonction de commissaire de justice verra le jour en 2022.

Le *Guide des professions libérales*, édité par le Conseil supérieur, intègre d'ores et déjà cette réforme dans ses fiches métiers pour vous aider à mieux accompagner vos clients.

## Activités exercées

Les commissaires de justice seront des officiers publics et ministériels (loi n° 2015-990 du 6 août 2015, art. 61 et ord. n° 2016-728 du 2 juin 2016). Les activités suivantes leur seront réservées :

- › Signification et mise à exécution des décisions de justice et des titres exécutoires ;
- › Prisées et ventes aux enchères publiques de meubles prescrites par la loi ou par décision de justice ;
- › Mesures conservatoires après l'ouverture d'une succession ;
- › Service des audiences auprès des cours et tribunaux, délivrance et exécution du titre prévu en cas de non-paiement d'un chèque ;
- › Procédure simplifiée de recouvrement des petites créances ;
- › Constats d'état des lieux locatifs litigieux ;
- › Assistance du greffier en chef dans sa mission de vérification des comptes de tutelle.

Le commissaire en justice pourra également exercer certaines activités en concurrence avec d'autres professions. Il pourra ainsi procéder au recouvrement amiable ou judiciaire de toute créance, effectuer des constats à la demande de la justice ou à la requête de particuliers, être désigné à titre habituel en qualité de liquidateur dans certaines procédures de liquidation judiciaire, être désigné séquestre conventionnel... (ord. n° 2016-728, art. 1<sup>er</sup>).



**Remarque :** initialement, la réforme devait aboutir à la création d'une unique profession « de l'exécution des actes et décisions de justice et des situations d'insolvabilité ». Le Parlement a finalement décidé de maintenir à part l'activité des mandataires judiciaires, car ces derniers ne sont pas des officiers publics ministériels (contrairement aux huissiers et commissaires-priseurs judiciaires).

## Étapes de la réforme

La création de cette nouvelle profession va s'opérer en trois étapes (ord. n° 2016-728, art. 25) :

- › 1<sup>er</sup> janvier 2019, création de la Chambre Nationale des Commissaires de Justice (CNCJ) et mise en place d'une organisation régionale ;
- › 1<sup>er</sup> juillet 2022, nomination des premiers commissaires de justice par le ministre de la Justice ;
- › juillet 2026, les huissiers et les commissaires-priseurs judiciaires n'ayant pas suivi la formation « passerelle » ne pourront plus exercer.

## Conditions d'accès à la profession

Pour devenir commissaire de justice, il existe trois possibilités :

- › Les professionnels en exercice ou le titulaire de l'examen professionnel de commissaire-priseur judiciaire ou d'huissier de justice doivent suivre une formation « passerelle » avant le 1<sup>er</sup> juillet 2026 ;
- › Les candidats ayant déjà commencé leur stage (et qui obtiendront normalement l'examen professionnel de commissaire-priseur judiciaire ou d'huissier de justice avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022) suivent la formation passerelle pendant leur stage ;
- › Les candidats qui n'ont pas commencé leur stage devront suivre la formation initiale de commissaire de justice prévue par le décret n° 2019-1185 du 15 novembre 2019.

La CNCJ devrait prochainement préciser les règles relatives à la validation des acquis de l'expérience (VAE).



## ✚ POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez consulter les fiches métier sur [www.guidedesprofessionsliberales.fr](http://www.guidedesprofessionsliberales.fr).  
Vous pouvez aussi vous abonner au guide sur [www.boutique-experts-comptables.com](http://www.boutique-experts-comptables.com)

# L'INTÉRESSEMENT : UN OUTIL DE MANAGEMENT ?

**Le versement de la prime pour le pouvoir d'achat impose d'avoir mis en place un accord d'intéressement. Ce préalable est considéré par beaucoup comme une contrainte mais n'est-ce pas plutôt l'occasion d'introduire une rémunération collective motivante, permettant de partager des axes stratégiques avec les salariés ?**



L'intéressement ne doit pas être vu comme un simple levier d'économie de charges fiscales et sociales. Il faut savoir s'en servir pour motiver et fidéliser les salariés. Sans oublier pour autant qu'il reste un mode de rémunération collective qui ne peut se substituer aux primes individuelles : il vient les compléter.

Pour être efficace, l'accord d'intéressement doit être :

- › simple à mettre en place ;
- › compréhensible par les salariés ;
- › source de motivation ;
- › sécurisant pour le chef d'entreprise.

Il peut être mis en place quelle que soit la taille de la structure et est tout à fait adapté aux TPE, si on respecte les éléments ci-dessus.

Trois éléments sont essentiels dans la mise en place d'un tel accord :

- › le déclencheur ;
- › le calcul de la prime ;
- › le mode de répartition.

## Le déclencheur

Tout accord d'intéressement doit comprendre une variable, d'où la nécessité d'avoir un seuil pour le mettre en œuvre. Ce dernier est indépendant du mode de calcul et peut être tout simplement une limite de résultat net à laisser dans l'entreprise, ce résultat minimum permettant de financer le

Besoin en Fond de Roulement (BFR), les immobilisations, les associés ou actionnaires et de rémunérer le dirigeant dans les entreprises individuelles.

## Le calcul de la prime

La prime d'intéressement doit être basée sur des éléments compréhensibles par tous pour être motivante, sans être contre-productive.

La réglementation laisse une très grande liberté pour le mode de calcul de cette prime, liberté encore accrue avec les derniers textes qui permettent de réaliser des calculs pluriannuels en mode projet. Mais, en aucun cas, il ne s'agit de créer une usine à gaz : il faut rester pragmatique au regard de l'activité de l'entreprise, car il va falloir, chaque année, expliquer aux salariés pourquoi ils ont ou n'ont pas eu cette prime, les raisons pour lesquelles elle augmente ou elle diminue. Sans ces explications, l'entreprise perd l'avantage d'utiliser cette prime collective comme un véritable outil de management.

A titre d'exemple, une méthode simple pour calculer la prime consiste à se baser sur un pourcentage de la VA, l'EBE ou le résultat d'exploitation selon l'activité de l'entreprise. Puis de rajouter un coefficient de majoration et de minoration selon un ou deux axes jugés stratégiques par l'entreprise. Par exemple, un coefficient de 0.80 ou de 1.20 en fonction du délai moyen de règlement client, de la progression du CA, du taux de satisfaction de la clientèle, de l'amélioration qualité des produits... Ces éléments

doivent être calculables et certains d'entre eux nécessitent la mise en place d'outils spécifiques (sondages...).

Cela permet ainsi d'afficher clairement des objectifs à l'ensemble des salariés (par exemple, diminution de l'encours clients) sans avoir à mettre en place un calcul complexe basé uniquement sur ce critère.

Des simulations permettent de sécuriser le chef d'entreprise car il ne faut pas oublier que, cette rémunération complémentaire étant collective, elle doit être versée à l'ensemble des salariés présents pendant l'exercice et ayant plus de trois mois d'ancienneté, y compris ceux ayant quitté l'entreprise en cours de période.

Il faut donc savoir limiter la prime, dans le cas où, par exemple, l'entreprise serait en croissance mais ferait face à un turnover important. Rien n'empêchera, comme nous le verrons ci-après, l'employeur de la compléter de son propre chef via un supplément d'intéressement.

### Le mode de répartition

Le mode de répartition uniforme est rarement adapté car il ne prend pas en compte les salariés à temps partiel et les arrivées/départs en cours d'exercice.

La répartition proportionnelle en fonction du temps de présence et du salaire est à mixer en fonction des objectifs de l'employeur et de l'implication des salariés les mieux rémunérés par rapport aux autres.

### Le supplément d'intéressement

Si la prime d'intéressement calculée suivant les critères retenus dans l'accord d'entreprise est inférieure au plafond légal annuel, l'employeur peut décider de verser un supplément d'intéressement. Il s'agit là d'une véritable opportunité permettant de sécuriser l'ensemble du dispositif en mettant en place un système basé sur des montants limités. Cela laisse au chef d'entreprise la latitude de verser la somme qu'il souhaite (dans les limites légales et à condition que l'intéressement soit déclenché), notamment lors des bonnes années sans turnover, tout en complétant la rémunération des salariés, le cas échéant, avec le versement de primes individuelles.

Jean-Marc Morel, expert-comptable



#### POUR EN SAVOIR PLUS

##### Épargne salariale : des outils pour accompagner les dirigeants

Afin d'informer les chefs d'entreprise sur les différents moyens d'associer leurs salariés à la réussite de leur entreprise et de les inciter à mettre en place un accord d'intéressement, un kit de communication a été développé par Bercy. Le Conseil supérieur propose également sur son site un dossier thématique dédié avec divers outils pour accompagner les TPE-PME, [www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr).



Goûtez  
notre Hot-Doc

## INFODOC-EXPERTS, la hotline de l'Ordre.

Une assistance téléphonique en temps réel, un site et des outils pour informer vos clients et former vos collaborateurs.

Rendez-vous sur [www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr) rubrique « Services et clubs », authentification avec votre *Comptexpert* ou contactez le 01 45 50 52 50.

### OUTIL #2/12 : INFODOC-EXPERTS

Toutes les réponses en fiscal, social et droit des sociétés.

## INFODOC SOCIAL

# LE RECOURS AUX CDD D'USAGE EST DÉSORMAIS TAXÉ

La loi de finances pour 2020 instaure une taxe sur les contrats à durée déterminée d'usage (CDDU) pour limiter le nombre de recours à ce type de contrat<sup>1</sup>. Le Gouvernement remettra au Parlement un rapport sur les effets de cette taxe avant le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

### Quel type de contrat le CDDU vise-t-il ?

Pour rappel, les CDDU visent les emplois pour lesquels, dans certains secteurs d'activité définis par décret ou par convention ou accord collectif de travail étendu, il est d'usage constant de ne pas recourir au CDI en raison de la nature de l'activité exercée et du caractère par nature temporaire de ces emplois.

Un décret liste ainsi les secteurs d'activité concernés<sup>2</sup>. Il s'agit notamment des secteurs du déménagement, de l'hôtellerie, de la restauration, des centres de loisirs, de l'enseignement, du spectacle, de l'action culturelle, etc.

### Quel est le montant de la taxe ?

Le montant est fixé à 10 € pour chaque CDDU conclu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La taxe est due à la date de conclusion du contrat.

### Quelles sont les modalités de paiement et de recouvrement de la taxe ?

En pratique, la taxe doit être versée au plus tard à la date de la 1<sup>re</sup> échéance normale d'exigibilité des cotisations qui suit la conclusion du contrat. À titre d'exemple, pour une périodicité mensuelle, son paiement doit intervenir le 5 ou le 15 février 2020 pour les CDDU conclus en janvier 2020.

Elle est recouvrée par l'Urssaf (la CGSS dans les DOM ; CMSA pour le secteur agricole) (CTP 771, en DSN déclaration via un code réservé « 908-potentielle nouvelle cotisation A »). Par exception, elle doit être versée à Pôle emploi pour les salariés expatriés.

Les différends relatifs au recouvrement de la taxe relèvent du contentieux de la Sécurité sociale.

### Quels sont les employeurs concernés par la taxe ?

Sauf exception, la taxe est due par tous les employeurs, quel que soit leur effectif et pour tous les CDDU.

### Quels sont les employeurs exonérés de la taxe ?

Par exception, la taxe ne s'applique pas :

- aux contrats conclus avec les salariés relevant des professions de la production cinématographique, de l'audiovisuel ou du spectacle ;
- aux contrats conclus par les associations intermédiaires relevant du secteur des activités d'insertion par l'activité économique ;
- aux contrats conclus avec les ouvriers dockers occasionnels ;
- aux contrats conclus dans les entreprises relevant de secteurs d'activité couverts par une convention ou un accord collectif de travail étendu. La convention ou l'accord collectif étendu doit prévoir :
  - une durée minimale applicable à ces contrats,
  - les conditions dans lesquelles il est proposé au salarié de conclure un CDI au terme d'une durée cumulée de travail effectif.

Les employeurs relevant de ces secteurs d'activité sont donc exclus du versement de cette taxe<sup>3</sup>.

La taxe de 10 € due au titre des CDDU vise donc tous les employeurs à l'exception de ceux appartenant à certains secteurs d'activité visés par la loi ou par un accord collectif étendu.

**Emmanuelle Dupeux**  
Consultante social, Infodoc-experts

1. Loi du 28 décembre 2019, n° 2019-1479 (Art. 145)

2. Art. D 1242-1 du Ct

3. Arrêté du 30 décembre 2019 relatif aux secteurs d'activité couverts par une convention ou un accord collectif étendu comportant des stipulations encadrant le recours aux contrats à durée déterminée d'usage

## SOCIAL

# LE GUIDE SOCIAL DE L'EMPLOYEUR



En matière sociale, les missions d'accompagnement que peuvent remplir les experts-comptables pour le compte de leurs entreprises clientes sont nombreuses<sup>1</sup>. La commission Sociale a édité en décembre 2019 *Le Guide social de l'employeur*. Une bible pour les entreprises et un outil marketing pour tous vos cabinets.

## Fiches relatives aux principales obligations des employeurs

Le *Guide social de l'employeur* présente, sous forme de fiches, les principales règles de droit du travail applicables aux entreprises, sans tenir compte des dispositions des conventions collectives.

Chaque fiche a la même présentation :

- › « l'essentiel » (les points importants à connaître) ;
- › et le « conseil du cabinet » qui met en avant l'accompagnement du client par le cabinet.

## Envoi du guide aux entreprises

La commission Sociale a réalisé ce guide afin de valoriser les missions sociales du cabinet auprès des clients et de déclencher de nouvelles missions.

Il est conseillé aux cabinets de :

- › télécharger le guide sur le site internet du Conseil supérieur ;
- › le personnaliser en apposant le logo du cabinet ;
- › vérifier le contenu des missions sociales que le cabinet peut proposer ;
- › l'envoyer aux clients, en version papier ou dématérialisée.

**Alice Fages**  
Directeur des études sociales  
Directeur d'Infodoc-experts



### POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez le guide de l'employeur :  
[www.experts-comptables.org](http://www.experts-comptables.org)

Missions sociales /RH	Principales tâches
Administration sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Traitement de la paye</li> <li>› Établissement des bulletins de paye conformes à la législation en vigueur et aux spécificités de l'entreprise</li> <li>› Déclarations sociales</li> <li>› Établissement de la DSN et autres déclarations sociales obligatoires</li> </ul>
Embauche d'un salarié	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Identification des besoins</li> <li>› Rédaction de la fiche de poste</li> <li>› Recherche des aides à l'emploi</li> </ul>
Rédaction du contrat de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Accompagnement dans le choix du contrat de travail et des clauses du contrat en fonction des spécificités de l'entreprise et de l'emploi proposé</li> </ul>
Rupture du contrat de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Accompagnement dans la procédure, le calcul des indemnités et les suites (notamment les formalités) de la rupture</li> </ul>
Gestion du temps de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Analyse des pratiques dans l'entreprise</li> <li>› Proposition d'un mode d'organisation du temps de travail adapté aux spécificités de l'entreprise</li> <li>› Proposition de modalités de décompte et de suivi du temps de travail</li> </ul>
Entretiens annuels des salariés	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Accompagnement dans l'organisation et le suivi des entretiens avec les salariés</li> </ul>
Intéressement	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Accompagnement dans les différentes étapes de mise en place d'un accord</li> </ul>
Mise en place du Comité Social et Economique (CSE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Accompagnement dans les différentes étapes de l'élection du CSE</li> </ul>
Fonctionnement du CSE	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Réunions, ordres du jour, consultations...</li> </ul>
Règlement intérieur et charte informatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Accompagnement dans les différentes étapes de mise en place d'un règlement intérieur et/ ou d'une charte informatique adaptés aux spécificités de l'entreprise</li> </ul>
Contrôle Urssaf	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Préparation des documents à transmettre à l'agent de contrôle</li> <li>› Réponse aux demandes du contrôleur</li> <li>› Accompagnement dans la réponse à la lettre d'observations</li> <li>› Accompagnement dans la demande de remise gracieuse des majorations et pénalités de retard</li> </ul>
Mise en place d'une revue de conformité en matière de cotisations sociales (pour les clients dont le cabinet n'a pas la paye)	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Revue de l'environnement réglementaire et conventionnel</li> <li>› Traduction dans la paye des règles applicables</li> </ul>
Mise en place d'un audit de prévoyance et complémentaire santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Vérification de la procédure de mise en place, des cas de dispense...</li> </ul>
Mise en place d'un bilan retraite	
Pilotage index égalité hommes femmes	

1. La liste de ces missions doit être revue par chaque cabinet afin de ne proposer aux entreprises clientes que celles qui peuvent être menées compte tenu des compétences du cabinet.

MARKETING

# PRÊTS POUR UN COACHING ?

Aujourd'hui, la profession d'expert-comptable doit répondre à l'évolution des attentes et des nouvelles demandes des clients. Pour ce faire, le Conseil supérieur vous aide à mettre en place une démarche marketing au sein de votre cabinet.

Découvrez les possibilités qui s'offrent à vous et adoptez celle(s) qui vous semble(nt) la ou les mieux adaptée(s) pour vous positionner sur des missions à plus forte valeur ajoutée.

## Les bonnes pratiques marketing en fiches !

Le Comité marketing a initié en 2019 la création de fiches actions qui présentent de manière synthétique, pédagogique et concrète des exemples de bonnes pratiques d'actions marketing réalisées par des confrères.

Ces fiches sont enrichies de liens hypertextes vers tous les produits que le Conseil supérieur met à votre disposition pour illustrer les thématiques et vous aider sur chacune d'elles.

Ces fiches actions sont classées par famille thématique pour faciliter la mise en œuvre : stratégie - offre - communication.

**Changer pour durer !**  
Le Conseil supérieur accompagne votre changement.

En janvier 2019 le comité marketing a lancé deux enquêtes nationales afin de collecter les « bonnes pratiques » marketing des cabinets, et illustrer les actions à mener au regard d'une démarche structurée. Les résultats ont révélé la nécessité pour les cabinets de changer pour durer.

Découvrez une collection de fiches pédagogiques qui aide à structurer votre démarche.

Organisées en **trois parties** ces fiches proposent :

- des étapes clés et des conseils,
- des témoignages d'experts,
- un accès aux outils en ligne en lien avec la thématique.

STRATÉGIE	CLIENT	COMMUNICATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le business model</li> <li>Une stratégie Késako ?</li> <li>Utiliser le digital pour être plus performant ? Je dis oui !</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proximité et écoute</li> <li>Pourquoi travailler ma relation client ? Je ne suis pas commercial !</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Image et attractivité</li> <li>Comment créer une identité à ma marque ?</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le positionnement</li> <li>Du marketing ! Pour quoi faire ?</li> <li>Mixer mon marketing !</li> <li>Qu'est-ce que ça va changer ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La connaissance client</li> <li>Le CRM mais de quoi parle-t-on ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Digitale</li> <li>Réseaux sociaux, ce constituer une communauté c'est possible ?</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le management</li> <li>Le bien-être au travail ?</li> <li>Tous responsable !</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'offre personnalisée</li> <li>Imaginer des offres attrayantes pour nos clients ? Chiche !</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ROI de la comm</li> </ul>

 Ce support, conçu pour une utilisation digitale, sera complété par de nouvelles fiches au fil du temps.

**1**

**Pourquoi travailler ma relation client ? Je ne suis pas commercial !**

30

LE CLIENT - PROXIMITÉ ÉCOUTE

5 MOYENS D'OPTIMISER VOTRE CONNAISSANCE CLIENT

- Identifiez leurs besoins via une écoute active et partagez l'information avec vos collaborateurs.
- Soyez très affûté sur leurs préoccupations et proposez des solutions sur mesure.
- Analysez les profils et représentations par typologie : secteur d'activité, zone géographique, missions, réalités et temps passé, budget etc.
- Pratiquez la culture client en conservant des projets personnalisés avec eux.
- Aménagez des espaces de coworking chaleureux pour créer du lien en cassant les codes du bureau standardisé.

**2**

**Une vision stratégique késako ?**

LES 5 ÉTAPES CLÉS

- Engagez une réflexion stratégique pour exister et adopter votre cabinet (au-delà de la demande).
- Posez-vous les bonnes questions, soyez à l'écoute de vos clients et de leurs besoins.
- Acceptez de changer pour définir et adopter la stratégie et repositionner votre cabinet.
- Réalisez un diagnostic afin de mettre en place des actions pertinentes.
- Formalisez puis déployez votre projet stratégique et en vous appuyant sur le numérique, les ressources humaines et les communautés.

**3**

**Réseaux sociaux, se constituer une communauté c'est possible ?**

LES RÉSEAUX SOCIAUX : MODE D'EMPLOI

- Ayez une stratégie et une ligne éditoriale définies :
  - Déterminez votre cible, votre message et le bon moment pour le délivrer.
  - Privilégiez vos objectifs (notoriété, fidélisation, relation client, recrutement).
- Cultivez l'image de votre cabinet pour accroître sa visibilité :
  - Sélectionnez vos réseaux en fonction de vos objectifs et de vos différentes cibles.
  - Adaptez vos messages.
  - Privilégiez la qualité à la quantité.
  - Invitez vos clients, prospects et collaborateurs à relayer vos communications.
  - Faites une veille concurrentielle et sectorielle automatisée.
- Analysez les résultats de l'audience :
  - Pour qualifier votre communication.
  - Pour définir le canal de communication le plus pertinent...



**AMÉLIORER MON MARKETING**

**Les modules de formations**

- Module 1 - Fondamentaux du marketing**  
Dans un environnement changeant, ce module détaille les missions pour lesquelles tout cabinet devrait structurer une démarche marketing et les facteurs clés de réussite.
- Module 2 - Offre de missions**  
Une offre de missions du cabinet poursuit un objectif majeur : satisfaire les besoins du portefeuille clients, et plus généralement de ses marchés-cibles.
- Module 3 - Communication opérationnelle**  
La communication poursuit 3 objectifs majeurs : définir une image du cabinet, développer sa notoriété, promouvoir ses offres de missions.

**Des formations**

**Des articles**

**Des outils techniques et des outils de communication**

**De la documentation**

### Le marketing, partie prenante des ateliers du changement

Les modes de consommation ont changé, les modes de relations avec les clients également. Chaque jour, une innovation apparaît sur le marché, un nouveau besoin est détecté, et les cabinets, comme toute entreprise, doivent s'adapter, voire anticiper ces évolutions.

Ces dernières font émerger de nouveaux besoins clients qui imposent à leur tour une transformation de la stratégie marketing des cabinets.

Le secteur Accompagnement du changement des cabinets du Conseil supérieur, avec l'aide et l'appui des Conseils régionaux, propose désormais des ateliers pour vous accompagner à mieux appréhender les transformations qui apparaissent au sein de la profession et dans son environnement.

L'atelier, animé par les membres du Comité marketing, donne des clés pour structurer une offre, construire un discours et élaborer une démarche pro-active pour mieux répondre aux besoins de vos clients. Il permet également de découvrir la plateforme digitale de l'Ordre « Améliorer mon marketing » pour implémenter une démarche marketing simple et efficace.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos Conseils régionaux pour connaître les prochains ateliers animés près de chez vous.

### Des outils disponibles sur le site de l'Ordre

Le Comité marketing édite régulièrement des articles, des outils techniques et de communication et de la documentation dédiée sur le site du Conseil supérieur.

Il met également à votre disposition des mini-formations en ligne (format MOOC) qui vous permettent d'acquérir les bases nécessaires pour structurer votre démarche marketing c'est-à-dire :

- La réflexion stratégique à opérer pour vous positionner et définir votre trajectoire ;
- La construction de votre offre en réponse aux besoins de vos clients ;
- Comment communiquer pour faire connaître l'offre créée.

Ces contenus sont disponibles en libre accès sur la partie privée du site de l'Ordre dans le centre de ressource marketing (site internet de l'Ordre rubrique « Organisation et performance du cabinet / Améliorer mon marketing »).



**+** **POUR EN SAVOIR PLUS**

Visionnez le webinar « vendre des missions de conseil : comment les cabinets font-ils concrètement ? » sur le site privé de l'Ordre, [www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr).

## NUMÉRIQUE

# TÉLÉTRANSMISSION DES BILANS À LA BANQUE DE FRANCE

Au cours des dernières années, la Banque de France a connu une très forte progression du taux de télétransmission des liasses fiscales qui atteint, au 31 décembre 2019, 74 % des bilans collectés. Ce nombre démontre la volonté accrue de tout un écosystème de passer à la dématérialisation : les entreprises déterminées à s'affranchir des formats papiers, mais également les experts-comptables et les partenaires EDI fortement impliqués dans le cadre de partenariats et de conventions signés avec la Banque de France.

Pour autant, la télétransmission reste une procédure à généraliser. L'intégration des bilans est loin d'être uniforme sur le territoire français et fait encore apparaître des disparités d'une région à l'autre, notamment en Ile-de-France.

### Une démarche simple et gratuite en deux étapes

**Première étape :** Le dirigeant d'une entreprise envoie une autorisation écrite signée à la succursale Banque de France qui gère son dossier. Son cabinet d'expertise comptable pourra ainsi transmettre directement la liasse fiscale à la Banque de France via la procédure EDI-TDFC. Le modèle d'autorisation est disponible sur le site internet de BilanDirect-Fiben. Cette autorisation est à adresser une seule fois à la Banque de France ; elle est permanente, sauf révocation expressément formulée dans un courrier par le dirigeant de l'entreprise auprès de la succursale qui gère son dossier.

**Deuxième étape :** Le dirigeant demande à son expert-comptable de cocher la case « télétransmission BDF » de son logiciel comptable. L'envoi du bilan est alors automatique les années suivantes.

### La télétransmission : un processus gratuit et sécurisé

La télétransmission est gratuite pour les chefs d'entreprise et les experts-comptables. Les frais d'acheminement

électroniques des bilans sont pris en charge par la Banque de France. La confidentialité et la sécurité des flux sont assurées par la procédure EDI.

### Les entreprises concernées par la télétransmission

Les sociétés pour lesquelles les bilans sont collectés par la Banque de France sont :

- › les entreprises non financières (y compris les filiales de groupes français et étrangers) dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 k € ;
- › les holdings françaises détenant au moins une filiale réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 750 k €.

### La finalité du traitement de la collecte des bilans

Ces bilans, une fois enregistrés dans la base FIBEN (Fichier Bancaire des Entreprises), sont analysés par les spécialistes de la Banque de France afin d'attribuer une cote de crédit qui évalue la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans en s'appuyant sur des données comptables et des éléments qualitatifs permettant une meilleure connaissance de l'entreprise (situation du marché, clientèle...).

### L'intérêt de la cotation Banque de France

La cotation repose sur des fondements juridiques d'ordre national et international : article L141-6 du code monétaire et financier, contrat de service public entre la Banque de France et l'État, reconnaissance en qualité d'organisme externe d'évaluation du risque de crédit (19 juin 2007), statut ICAS dans le cadre de l'Eurosystème.

### La cotation est utilisée pour :

- › les besoins de la politique monétaire, en permettant de sélectionner les créances qui peuvent être utilisées par les banques pour leur refinancement auprès de l'Eurosystème ;

- › l'analyse des risques sur les entreprises afin d'apprécier la solidité des actifs bancaires.

Les établissements de crédit peuvent se refinancer auprès de l'Eurosystème, notamment en apportant en garantie certaines des créances qu'ils détiennent en portefeuille sur des entreprises bénéficiant des appréciations les plus favorables : actuellement les cotes de crédit 3++ à 4.

### La Banque de France poursuit trois objectifs complémentaires :

- › fournir aux établissements de crédit une information sur la qualité des engagements qu'ils s'approprient à décider ou qu'ils ont déjà pris ;
- › aider les chefs d'entreprise à identifier les facteurs qui vont influencer sur une analyse externe de leur situation financière ;
- › faciliter le dialogue banque-entreprise en mettant à disposition une référence commune et reconnue de tous : la cotation Banque de France.

Cette cotation est diffusée gratuitement et systématiquement au responsable légal de l'entreprise concernée, mais aussi, via la base FIBEN, exclusivement aux différentes professions qui interviennent dans le financement des entreprises. De leur côté, les adhérents s'engagent par contrat à respecter les règles de confidentialité.

Les partenaires EDI sont au 02/01/2020 : Adventi, Aspone, Cegid, Fiducial, Invoke, jedeclare.com, LPI Conseils, MTAE, Net declaration, Sage et BDO.



### ✚ POUR EN SAVOIR PLUS

Pour devenir portail partenaire de la Banque de France : [bilandirect@banque-france.fr](mailto:bilandirect@banque-france.fr).

## NUMÉRIQUE

# EXPLOITER LA DATA OU COMMENT FAIRE PARLER LES CHIFFRES

La data est l'une des matières premières essentielles de la création de valeurs en 2020. C'est une source indispensable pour mieux comprendre les attentes des clients et proposer de nouveaux services ! Comme le rappelle dans cette interview Sanaa Moussaïd, vice-présidente de l'Ordre, en charge de la stratégie numérique, « si la comptabilité est la base du métier d'expert-comptable, la plus-value est ailleurs. »



## Pensez-vous que l'expert-comptable pourrait avoir un rôle à jouer et devenir un analyste des données collectées et stockées dans son cabinet ?

Placés au cœur des flux, nous avons un rôle majeur à jouer sur la data. Nous disposons d'ailleurs de toutes les ressources nécessaires pour collecter la donnée, s'en servir et en tirer profit afin de mieux accompagner nos clients.

Les confrères doivent donc se positionner dès maintenant sur les contours posés par la data, à savoir : exploitation et analyse des données, RGPD, cybersécurité... Cette démarche est d'autant plus importante que notre rôle est de créer de la confiance et garantir un levier de performance auprès du chef d'entreprise.

Et pour servir au mieux vos clients dans ces nouvelles missions, pensez à ce que disait Theodore Levitt, professeur à Harvard : « Les gens n'achètent pas des perceuses, mais les trous qu'ils peuvent faire avec ». Et c'est bien de ça qu'il s'agit : communiquer sur ce que cela va apporter, sur les bénéfices que nos clients pourraient en tirer.

## Quels sont les préalables pour exploiter la data ?

Qu'il s'agisse de l'analyse marketing des comportements des visiteurs sur son site ou de celle des clients dans leur gestion, les données collectées sont précieuses pour le cabinet à une triple condition :

- › La première est l'interfaçage des solutions métiers avec des applications tierces comme des CRM (*Customer Relationship Management*) ou DMP (*Data Management Platform*).
- › La seconde est d'engager une stratégie claire et précise de ce que l'on veut faire de cette donnée. Il y a une réelle opportunité à l'exploiter pour délivrer du conseil 2.0 si et seulement si on peut lier la data métier avec les datas de l'entreprise.
- › La troisième est de prendre en compte les problématiques juridiques et éthiques sur l'exploitation des données de son portefeuille client pour obtenir une data agrégée et exploitable.

## Concrètement, que faut-il faire pour y parvenir et quels sont les facteurs clés de succès ?

Pour se faire une idée sur la question, comme on a pu le lire dans de nombreux articles - d'ailleurs même Pôle Emploi le prêche -, l'un des métiers les plus recherchés dans la sphère digitale dans les années à venir sera celui de *data scientist*. En clair, si la comptabilité est la base du métier, la plus-value est ailleurs : il s'agit de faire parler les chiffres. Et l'expert-comptable dispose d'atouts indéniables pour la maîtriser et l'analyser ! Pour autant, cela ne s'improvise pas. Pour collecter, stocker, structurer, restituer la data... il est nécessaire de développer des compétences et de se former.

## Justement, comment l'Ordre accompagne-t-il la profession en la matière ?

Nous avons initié avec mes co-rapporteurs du Congrès, Dominique Perier et Fabrice Heuvrard, un partenariat avec l'École Centrale de Lyon pour travailler ensemble sur la thématique des datas et sur les attentes de la profession dans ce domaine, en termes d'appropriation et d'exploitation. Les premiers résultats de leur enquête ont permis de recueillir les premiers besoins et expériences des confrères sur l'utilisation des données de leurs clients. Il en ressort deux axes majeurs sur la data :

- › Un besoin d'accompagnement sur des thématiques fortes en matière de veille, choix et implémentation des outils, recrutement, formation...
- › Les notions de conseils sont plus que jamais au centre des préoccupations concernant la transformation du métier et démontrent une prise de conscience et un besoin d'ouverture de l'offre de services.

C'est pourquoi nous lançons dès 2020 la 2<sup>e</sup> phase, qui vise à dessiner un parcours de formation dédié aux experts-comptables avec l'École Centrale. Nous bénéficions ainsi d'un savoir-faire très fort avec une renommée et une expertise sur la data. En complément, nous avons initié un groupe de travail Data au mois de juillet pour comprendre les enjeux de la donnée et apprendre à les exploiter. Dans ce cadre, un guide doit paraître au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 pour aborder les points juridiques et délivrer de nombreux cas d'usage visant à élargir l'offre de missions.

Ce projet est essentiel pour notre avenir et replace parfaitement l'expert-comptable. Le mouvement est lancé !

CES 2020

# INNOVATION TECHNOLOGIQUE : « TOUS CONNECTÉS, TOUS CONCERNÉS »

Une représentation d'experts-comptables, élus du Conseil supérieur de l'ordre et du Conseil régional du Pays de la Loire, s'est rendue au CES (Consumer Electronic Show), le plus grand salon consacré à l'innovation technologique, qui avait lieu à Las Vegas du 7 au 10 janvier dernier. Son objectif ? Dénicher les grandes tendances et les évolutions d'usages impactant à moyen ou long terme la profession.



Daniel Allimant, vice-président, Sanaa Moussaïd, vice-présidente et présidente du Comité transformation numérique, Dominique Périer, président du Comité technologique du Conseil supérieur, accompagnés d'Alexandra Sabin Brassset et Alexandre Viau, élus au Conseil régional des Pays de Loire, faisaient partie des 185 000 visiteurs du dernier Consumer Electronic Show (CES). Le rendez-vous incontournable de la high tech rassemblait à Las Vegas 4 500 entreprises du secteur. Les experts-comptables ont rapporté dans leurs bagages quelques solutions pour simplifier l'activité de leurs pairs et de leurs clients mais aussi quelques avertissements d'importance pour la profession.



**Quels sont les principaux enseignements du salon pour votre métier ?**

**Alexandra Sabin Brassset :** Aujourd'hui, tout est tech. Les avancées de l'Intelligence Artificielle (IA), de la réalité augmentée

sont impressionnantes et adaptables à chaque secteur d'activité y compris le nôtre ! Ce rendez-vous de la Tech 2020 démontre une prise de conscience de la protection des données et de l'importance de la cybersécurité par tous les acteurs présents ! Tous connectés, tous concernés !

**Dominique Périer :** D'ailleurs, si nous faisons le parallèle avec nos activités, des outils commencent à arriver sur le marché avec l'automatisation d'un certain nombre de process. Il nous faut donc adapter nos cabinets et repenser notre stratégie pour intégrer tous ces éléments nouveaux et faciliter leur intégration. Les outils sont au service de l'homme et non l'inverse !

**Alexandre Viau :** Ce salon époustouflant d'innovations avec une large participation de la FrenchTech démontre que la gestion et la protection de la data sont un véritable enjeu qui dépasse nos frontières européennes. L'IA, présente dans toutes les innovations, nous rappelle également qu'il est avant tout indispensable d'anticiper

les ruptures dans les usages de travail de nos clients pour mieux répondre à leurs attentes.

**Sanaa Moussaïd :** Cette édition, nous a permis de constater une évolution des usages liés aux technologies, aux objets connectés qui pose Outre-Atlantique la question relative à la sécurité, la privacy et la protection des données. Placé au cœur des flux, l'expert-comptable a un rôle majeur à jouer en matière de transformation numérique et de maîtrise de la donnée. C'est pour toutes ces raisons que le Conseil supérieur a lancé un groupe de travail sur la data en juillet dernier, afin de tirer profit des données à notre disposition et se positionner sur de nouveaux services de conseil auprès de nos clients.

**Daniel Allimant :** Notre attention s'est aussi portée sur l'évolution des concepts de money banking :

- ▶ Les nouvelles monnaies internationales type Libra, créée par Facebook, ont besoin pour se développer de composer avec l'écosystème des banques centrales et des régulateurs bancaires.
- ▶ Retour aux réalités politiques pour N26, néobanque créée en Allemagne (création de comptes en quelques minutes, paiement sans frais et accessible de partout), qui ne peut plus opérer au Royaume-Uni suite au Brexit, la licence bancaire européenne étant inopérante.

Enfin, la réglementation européenne en matière de RGPD trouve un écho Outre-Atlantique. Sous la pression des utilisateurs, l'état de Californie a décidé de renforcer la législation dans ce domaine.



**Zoom sur 8 solutions innovantes, transposables au cabinet**

**Repousser les limites du travail collaboratif**

**Adok – Aura** [French Tech - Prix CES Award Honoree 2019]

Assistant de Meeting Intelligent (AMI) qui permet de transformer toutes les surfaces planes en écran tactile et interactif. Améliore la productivité grâce à un projecteur intégré sur lequel chacun peut interagir avec les contenus et les autres participants en temps réel.

**Klaxoon – Teamplyer** [French Tech - Prix CES Award Honoree 2020]

Solution de travail collaborative, composée d'une console mobile, pour fluidifier les réunions. L'écran est transformé en espace de travail collaboratif intelligent grâce à deux outils permettant d'interagir facilement avec l'écran (le Pad et la Wheel).

**Repousser les limites de la téléassistance**

**Teamviewer – Teamviewer Pilot**

Solution de réalité augmentée permettant d'améliorer la téléassistance et de stimuler la productivité en employant par exemple des marqueurs 3D sur des objets du monde réel.

**Analyser les données en réalité augmentée**

**VistaKlub – Immersive Analytics** [Business France]

Démonstration d'Immersive Analytics, une plateforme collaborative d'analyse de données en temps réel et en réalité augmentée. Propose une expérience utilisateur totalement inédite via l'immersion 3D qui permet de visualiser des données complexes à 360° en interagissant avec vos collaborateurs, partenaires et clients en temps réel, pour accélérer les processus de décisions.

**Disposer de mots de passe robustes**

**Keopass** [French Tech - présents au 74<sup>e</sup> Congrès au bureau du futur]

Clé biométrique permettant de générer des mots de passe robustes à partir des empreintes digitales. Permet l'authentification d'utilisateurs avec tous les appareils connectés (PC, smartphones, tablettes).

**Cryptry** [French Tech]

Solution d'authentification sans mot de passe permettant le déploiement et la gestion des politiques d'accès utilisateurs.

**Sécuriser la transmission de données**

**Lokly** [Business France]

Clé USB chiffrée pilotée par smartphone pour sécuriser, transporter et partager simplement ses données sensibles en toute sécurité.

**Bystamp – Keymo** [French Tech - Prix CES Award Honoree 2020]

1<sup>er</sup> tampon électronique d'authentification et de signature numérique qui permet de valider une transaction sur smartphones et tablettes. Fonctionnant à la volée sans appairage ni connexion réseau, la traçabilité est stockée dans une blockchain via l'application mobile Inypad.

**Recharger automatiquement sans fil**

**Wi-Charge** [Prix CES Award Honoree 2019]

Solution de recharge d'énergie illimitée sans fil. La technologie utilisée fournit jusqu'à 10W de puissance à plus de 10 mètres à plusieurs périphériques via un faisceau de lumière infrarouge.



## FORMATION

# DEC 2019 : LE CAP DES 1 200 DIPLÔMÉS EST FRANCHI

**1 241 candidats ont obtenu leur diplôme d'expertise comptable en 2019.  
Une première depuis la dernière réforme du diplôme en 2010.**

Le jury du diplôme d'expertise comptable s'est réuni le jeudi 10 janvier à la Maison des Examens d'Arcueil (SIEC), afin de délibérer sur les résultats de la session de novembre 2019.

### **733 nouveaux diplômés en novembre**

Celle-ci réunissait 1 995 candidats parmi lesquels 1 007 candidats, soit plus de 50 %, étaient potentiellement "diplômables", ce qui est un taux supérieur à celui habituellement constaté.

À l'issue des délibérations, 733 candidats ont obtenu leur diplôme, soit un taux de réussite de 72,79 %. Ce dernier se situe dans la fourchette haute des taux enregistrés dans le passé, ce qui est plutôt satisfaisant.

Au total, pour l'année 2019, le nombre de diplômés en expertise comptable s'élève à 1 241. C'est la première fois depuis la réforme du diplôme en 2010 que le cap des 1 200 diplômés est franchi sur une année.

Pour cette session, sur les 733 diplômés, on recense 40 % de femmes contre 60 % d'hommes, soit un écart plus important qu'aux sessions précédentes. Le taux de réussite est, en revanche, très comparable (73,17 % chez les hommes, 71,99 % chez les femmes).

### **30 % des candidats "diplômables" obtiennent leur diplôme sans report de notes**

En termes de résultats, la moyenne la plus élevée de la session est de 16,09/20 avec un report de notes. Six candidats enregistrent une moyenne générale comprise entre 15 et 15,99 ; parmi eux, un candidat enregistre une moyenne générale de 15,69, obtenue en passant les trois épreuves lors de cette session. La moyenne la plus basse est de 5,23.

30 % des candidats "diplômables" ont obtenu leur diplôme sans report de notes. Parmi les candidats qui avaient fait le choix du report, 109 reportaient les notes de leur mémoire.

### **Les moyennes de plus de 13 sur 20 en augmentation**

Le tableau page suivante présente la répartition des moyennes générales obtenues par les candidats diplômés. Les bons résultats enregistrés sur la session se traduisent directement dans le tableau de répartition des notes. La proportion des moyennes comprises entre 10 et 11 qui représentait, sur les dernières sessions, plus du tiers des candidats tombe cette fois à 27 %, tandis que, symétriquement, la proportion des moyennes situées au-delà de 13 augmente sensiblement. En revanche, entre 11 et 13 de moyenne générale, on retrouve un peu plus de la moitié des diplômés, proportion habituelle.



### **Prochaine cérémonie de remise du DEC"**

Elle se tiendra le vendredi 6 novembre 2020 à 17h au Palais des congrès, Porte Maillot, Paris 17<sup>e</sup>. Cette cérémonie concernera les diplômés des sessions de novembre 2019 et mai 2020. L'événement accueillera également les candidats admis au Certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes (Cafcac).

Les diplômés concernés recevront une invitation à s'y inscrire courant juillet 2020.

### 227 candidats éliminés, 37 ajournés

Sur les 1 007 “diplômables”, 227 ont été éliminés dont 43 avec un nombre de points supérieur ou égal à 80. Sur ce total, 193 candidats ont obtenu une note éliminatoire au mémoire et 43 ont été éliminés à l’épreuve de révision légale et contractuelle.

37 candidats ont été ajournés, c’est-à-dire qu’ils n’obtiennent pas les 80 points requis pour l’obtention du diplôme, sans pour autant avoir une note éliminatoire dans une épreuve. Leurs moyennes oscillent entre 8,65 et 9,73 sur 20.

### 98,5 %, de réussite à l’épreuve de déontologie

L’épreuve de déontologie se présentait sous la forme d’un questionnaire à choix multiples. L’épreuve a été très réussie par les candidats. Le taux de réussite est de 98,5 %, aucune note éliminatoire n’ayant été enregistrée. 16 candidats ont obtenu la note maximale de 20 sur 20. La moyenne de l’épreuve est également élevée (15,67) et comparable à une moyenne déjà observée en 2015.

Même si traditionnellement les moyennes des QCM sont souvent meilleures que celles des Questions à Réponses Courtes (QRC), il semble que certains candidats aient tenu compte des observations des précédents rapports, rappelées dans les supports de formation des stagiaires, et ont cherché à prendre des points d’avance en

déontologie pour compenser les difficultés potentielles de l’épreuve n°2 de révision légale et contractuelle. L’apprentissage des règles de déontologie, combiné à un entraînement sur la base des annales, permet en effet normalement à un candidat de capitaliser des points.

### 9,22 sur 20 de moyenne à l’épreuve de révision légale et contractuelle

Pour cette session, l’épreuve n° 2 comportait deux parties indépendantes, la deuxième partie se scindant elle-même en deux dossiers. Chacune des parties avait une importance équivalente en termes de barème. 1 454 candidats composaient pour cette épreuve, soit un peu moins de 95 % des inscrits. La moyenne enregistrée sur cette épreuve est de 9,22 sur 20, 43,88 % des candidats obtenant une note supérieure ou égale à 10. Un peu moins de 9,5 % des candidats ont eu une note éliminatoire sur cette épreuve, donc inférieure à 6 sur 20. La meilleure note est de 17,5 sur 20.

### 45 % des notes supérieures à 12 sur 20 à l’épreuve de soutenance

893 candidats ont soutenu leur mémoire en novembre 2019, nombre en légère augmentation par rapport aux sessions de novembre des années précédentes. 699 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20, soit un taux de réussite de 78,28 % légèrement supérieur aux sessions précédentes. La moyenne

générale sur cette épreuve est de 11,13 sur 20, en très légère progression par rapport à la moyenne constatée en mai 2019, et avec une tendance toujours globalement haussière.

Sur cette session, les notes s’échelonnent entre 4 et 18 sur 20. Quatre candidats ont obtenu 18, six ont obtenu 17, vingt-six ont obtenu 16 et cinquante-cinq ont obtenu une note de 15 sur 20. La répartition usuellement observée des notes (un quart inférieur à la moyenne, 50 % entre 10 et 12 et 25 % au-delà de 12) est un peu bousculée : 22 % des notes se situent en dessous de la moyenne, un tiers entre 10 et 11,99 et 55 % des notes se situent pour cette session à 12 et plus.

Sur le mémoire, l’attention des candidats est attirée sur le fait que lors de la rédaction, il reste nécessaire, dans un souci de clarté, de prévoir des introductions, des annonces de plans, des transitions entre les différentes subdivisions du texte. Certains mémoires adoptent en effet une rédaction de type circulaire administrative et passent du titre du chapitre au titre du paragraphe sans la moindre annonce de plan ou introduction.

### Deux points à retenir pour les futurs candidats

- Le président du jury a attiré l’attention des prochains candidats sur le fait que le nouveau programme issu de l’arrêté du 13 février 2019 s’appliquera à partir de la session de mai 2020.
- La note du jury aux candidats a aussi fait l’objet de modifications adoptées par le jury national.

#### Les moyennes générales obtenues par les candidats diplômés

Moyenne générale au DEC	[10 -11]	[11-12]	[12-13]	[13 -14]	[14 -15]	[15 -20]
novembre 2019	27 %	30,5 %	23,3 %	12,7 %	5,6 %	0,9 %
mai 2019	36,4 %	30,9 %	21,2 %	8,7 %	2,2 %	0,6 %
novembre 2018	31,5 %	33,6 %	23 %	8,8 %	2,4 %	0,7 %
mai 2018	34,6 %	33,8 %	19,2 %	7,9 %	2,3 %	0,9 %
novembre 2017	34,1 %	31,8 %	20,5 %	10,3 %	2,6 %	0,7 %
mai 2017	31,9 %	32,8 %	24,1 %	8,5 %	2,1 %	0,6 %
novembre 2016	25,03 %	32,2 %	25,3 %	12,4 %	4,51 %	0,5%
mai 2016	26,5 %	31,9 %	25,6 %	12,3 %	3,4 %	0,2 %

Martial Chadefaux  
Professeur à l’université de Bourgogne  
Président du jury du DEC



**+** POUR EN SAVOIR PLUS

➤ Retrouvez le rapport du président du jury sur la session de novembre 2019 à télécharger sur le sic numérique.

# FORMATION INITIALE : LES DÉMARCHES ORIGINALES DES RÉGIONS

Opérations Memento, coachings, journées d'intégration...  
Chaque année, les Conseils régionaux et leurs instituts de formation se mobilisent  
pour la réussite des stagiaires et des mémorialistes de la profession.

## BOURGOGNE – FRANCHE-COMTÉ

### Une préparation efficace au mémoire pour 100% de réussite



En Bourgogne – Franche-Comté, les stagiaires et mémorialiste bénéficient de solutions uniques pour aborder efficacement la rédaction de la notice et du mémoire :

- › Un séminaire de préparation à la demande d'agrément du sujet de 5 jours, comprenant à la fois un apport méthodologique et d'expérience assuré par Martial Chadefaux, président du jury du DEC, une formation au logiciel Word, des entretiens avec des experts-comptables volontaires pour affiner stratégie et projet et un entretien individuel de bilan.
- › Les Samedis du mémoire : des matinées d'échanges permettant de bénéficier des avis et des conseils d'experts-comptables, de faire un point d'étape sur l'avancement de ses travaux et d'échanger sur les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées.

Deux initiatives originales récompensées par un taux de réussite de 100 % à la dernière session du DEC !

## MARSEILLE PACA

### Une subvention de 150 000 euros



Pour faire face à la réforme de la formation professionnelle, qui contraint désormais le maître de stage à supporter l'intégralité des coûts des périodes de professionnalisation, l'Ordre de PACA a voté en session de conseil

en décembre dernier une subvention de 150 000 €. Elle permet de limiter la quote-part de prise en charge du maître de stage à 50 % du coût global annuel. Attractivité et maintien de l'exercice libéral parmi les priorités de notre conseil !

## LIMOGES

### Des actions multiples pour intégrer les stagiaires à la profession



Outre le cursus obligatoire du stage, le Conseil régional propose tout au long de l'année diverses actions pour donner les clés de la profession aux futurs consœurs et confrères :

- › Accueil des premières années : pour faire connaissance en toute convivialité, un déjeuner réunissant stagiaires, maîtres de stage, contrôleurs et permanents des diverses instances et associations de la région (CROEC, CRCC, Anecs, CJEC) est organisé à la rentrée avant une réunion où sont abordés aspect règlementaire, obligation, formation...
- › Regroupement des trois cycles : tous les ans, notre IRF propose aux stagiaires deux journées de formation consécutives en local ou en délocalisé ;
- › Des coachings spécial « Mémoire » leurs sont aussi proposés pour les aider du choix du sujet à la préparation de la soutenance.

## RHÔNE-ALPES

### Stagiaires et mémorialistes invités au congrès régional



Depuis trois ans, la dernière journée à laquelle doivent obligatoirement participer tous les stagiaires est volontairement organisée au sein du congrès régional. C'est pour eux l'occasion de mettre un point final

à leurs trois années de stage et d'être plongés au cœur de l'un des événements majeurs de la profession en région. Les stagiaires sont invités à prolonger leur participation et bénéficient d'un tarif privilégié pour le congrès au même titre que les collaborateurs et mémorialistes.

Maillons essentiels des cabinets, stagiaires, mémorialistes et collaborateurs sont également conviés à la Nuit Qui Compte, l'évènement festif qui réunit toute la profession !

**LILLE NORD PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE ARDENNES****Préparation aux écrits du DEC**

Depuis 2015, le Conseil régional de l'Ordre Lille Nord Pas-de-Calais propose gratuitement aux stagiaires et mémorialistes une préparation aux écrits du DEC.

Avant chaque session, soit deux fois par an, entre six et sept journées dédiées de huit heures sont organisées à Lille. Essentiellement méthodologique, cette préparation est l'occasion pour les futurs diplômés de faire non seulement le point sur les sujets d'actualité professionnelle mais aussi de travailler sur des sujets d'examen.

Ces journées, animées par le président Hubert Tondeur sont proposées aux stagiaires ou aux mémorialistes du Nord Pas-de-Calais et de Picardie Ardenes. Ces sessions ont fait leur preuve puisque, depuis 5 ans, plus de 80% des participants ont obtenu plus de 10 aux épreuves de révision et de déontologie.

**PARIS ÎLE-DE-FRANCE****L'Ordre francilien aux côtés des candidats au DEC**

Depuis 2017, le CRO Paris Île-de-France, en association avec l'ANECS, a imaginé une opération originale pour répondre à la problématique que connaissent bien les candidats au DEC : la difficulté d'emprunter la documentation papier et l'interdiction d'utiliser les versions numériques pour l'épreuve écrite. Grâce à un partenariat avec les éditions Francis Lefebvre, l'Ordre met à la disposition des étudiants franciliens les sept ouvrages Memento nécessaires au passage des examens. Deux cents kits étaient ainsi proposés pour la session de novembre 2019. Tous ont été réservés en moins de 24 heures ! L'opération sera donc renouvelée en 2020.

► Pour plus d'information : [stage@oec-paris.fr](mailto:stage@oec-paris.fr)

**Vers de nouvelles journées stagiaires**

Afin de répondre aux attentes des stagiaires et des cabinets, l'Ordre francilien a décidé d'entreprendre une refonte du stage. En effet, il semble nécessaire, d'une part, d'apporter davantage de complémentarité entre pratique professionnelle et examen et d'imaginer, d'autre part, des journées de regroupement plus interactives.

Nous avons donc sollicité 12 contrôleurs de stage expérimentés, pour concevoir des fiches pédagogiques d'aide à l'animation, et de tester en 2020, en situation réelle, leur efficacité.

Objectifs : remobiliser le stagiaire et le rendre plus actif, mais aussi aider les animateurs à rendre les présentations plus vivantes.

**ORLÉANS****Favoriser les relations institutionnelles**

Le Conseil régional d'Orléans privilégie les relations institutionnelles avec les jeunes.

Les stagiaires bénéficient d'une journée de rencontre

avec des experts-comptables diplômés qui viennent leur raconter leurs expériences. Ces échanges permettent de mener une réflexion sur l'avenir et l'évolution de la profession. Les stagiaires participent aussi à l'assemblée générale de l'Ordre : ateliers, conférences, contacts avec les confrères et partenaires au Salon du Conseil. Depuis 2018, l'Ordre propose enfin à ceux dont les UE 1 et 4 sont manquantes, une préparation aux épreuves.

Les mémorialistes, quant à eux, sont conviés aux différentes manifestations de l'Ordre. Des journées de formation préparant au DEC, notamment à la soutenance du mémoire, leur sont proposées.

**TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES****16<sup>e</sup> session du Coaching Mémoire**

L'Ordre des experts-comptables de Toulouse Midi-Pyrénées, l'association des Experts-Comptables Retraités (ECR) et la section régionale de l'ANECS ont

mis en place un accompagnement qui compte 16 tuteurs pour les mémorialistes.

Chaque mémorialiste ayant fait acte de candidature est accompagné par un expert-comptable senior qui les aide à résoudre les problèmes de rédaction et de présentation du mémoire tout au long de son élaboration sans jamais s'immiscer dans le contenu. Pour bénéficier de ce service, les candidats doivent impérativement avoir obtenu l'agrément du sujet.

Depuis sa création, 157 mémorialistes ont été accompagnés, 130 ont soutenu leur mémoire avec un taux de réussite de 90%.

► 12 conventions tripartites (Ordre, Tuteur, Mémorialiste) signées le 7 novembre 2019.

**✚ POUR EN SAVOIR PLUS**

Calendrier de la prochaine session du DEC (mai 2020)

► Épreuves écrites : lundi 4 mai 2020

► Soutenances : du 5 mai au 20 mai 2020

► Délibération du jury national : le 2 juillet 2020

La VAE du DEC est mise en place à compter de 2020. Retrouvez l'ensemble des documents à télécharger sur <https://siec.education.fr>.

# Revue française de comptabilité

Un dossier chaque mois pour faire le point  
d'une manière transversale sur un thème spécifique

Disponible au numéro sur [www.boutique-experts-comptables.com](http://www.boutique-experts-comptables.com)

**Février 2020**

## TRANSMISSION/REPRISE

Formalités liées à une transmission d'entreprise | Pacte Dutreil | Conditions d'exonération des plus-values professionnelles | Apport-cession d'actifs | Transmission des biens immobiliers d'entreprise | Facteurs d'attractivité d'une entreprise | Aspect psychologique de la transmission | Les outils du CSOEC en matière de transmission d'entreprises

### DOSSIERS DÉJÀ PARUS

#### COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Novembre 2019 - N° 536

Le CSE dans les entités de moins de 50 salariés -  
Le CSE dans les entités de 50 salariés et plus - Les moyens du CSE -  
L'expert-comptable et la mission relative à la situation économique et financière - La mission de l'expert-comptable relative à la vérification de la RSP - La mission de l'expert-comptable dans les dispositifs de réorganisation - L'expert-comptable et la mission relative à la consultation sur les orientations stratégiques - L'expert-comptable et la mission relative à la politique sociale - Les obligations comptables du CSE - Les aspects budgétaires du CSE - L'audit légal du CSE - Le CSE et le contrôle Urssaf - Le CSE et la gestion du RGPD - Les outils du CSOEC

#### 74<sup>e</sup> CONGRÈS

Décembre 2019 - N° 537

Gestion du numérique dans les cabinets - Le cabinet « phygital » -  
Instaurer le sens client - Accompagnement à la digitalisation des clients - Résoudre l'équation du management entre les générations X,Y, Z - IA et Big Data : l'ère de l'entreprise agile et collaborative - La gestion des données numériques pour les exploitations agricoles - L'éthique dans les flux numériques

#### LA NOTION DE CONTRÔLE

Janvier 2020 - N° 538

L'unité économique et sociale - Prise de contrôle et relations de travail - Contrôle et qualification fiscale des titres de participation - Responsabilité des dirigeants et opérations de concentration - L'abus de majorité - Critère de contrôle et valorisation des apports - Opérations de concentration et droit de la concurrence - Consolidation et notion de contrôle en référentiel français - La notion de contrôle selon IFRS 10



**DOSSIERS  
À PARAÎTRE**

**INTERNATIONAL**

**TVA**

Bulletin d'abonnement disponible sur :  
[revuefrancaisedecomptabilite.fr/abonnement](http://revuefrancaisedecomptabilite.fr/abonnement)

## CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE



### Journée Accueil des jeunes experts-comptables



En janvier, traditionnellement, l'Aquitaine rassemble tous les experts-comptables inscrits au tableau au cours de l'année précédente, pour une journée d'accueil.

Un moment convivial pour découvrir les rouages de notre institution et l'ensemble des services mis à la disposition des professionnels, échanger avec les élus sur les différents points de l'actualité et rencontrer le CJEC qui informe et assiste les jeunes diplômés au cours des premières années d'installation.

Cette édition 2020 s'est prolongée par une conférence-coaching animée par Elena Fourès, sur le thème : « Accompagner le client dans la relation de confiance et de longue durée ; changer le rapport de force ».

Les impétrants se retrouveront, en compagnie des jeunes inscrits des régions de Limoges et de Poitou-Charentes-Vendée, le 10 juillet à Saint-Emilion pour prêter serment devant leurs familles, les professionnels et les institutionnels de la région. Ils seront parrainés à l'occasion de cet évènement solennel par Jean-Pierre Elissalde, ancien rugbyman, joueur puis entraîneur du stade rochelais.

## CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne



### Le Forum des particuliers

UNE ORGANISATION  
ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

**FORUM DES PARTICULIERS**  
Samedi 18 Janvier 2020 - 8h30 à 12h30  
(sous d'un cocktail déjeunatoire)  
POLYDOME - CLERMONT FERRAND

ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE

**+ Venez rencontrer les experts de votre vie +**  
Experts-comptables · Notaires · Organismes financiers · Assureurs · Consultants

**2 ATELIERS :**  
+ Alléger sa note fiscale par la gestion immobilière  
+ Du bilan patrimonial au changement de vie

Inscriptions sur le site web  
[www.auvergne.experts-comptables.fr](http://www.auvergne.experts-comptables.fr)

Le Conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Auvergne a organisé, le 18 janvier dernier, le forum des particuliers. Cette manifestation grand public avait pour objectif principal d'aller à la rencontre des particuliers ayant besoin de conseils en comptabilité, fiscalité, gestion de patrimoine ou de conseils plus généraux.

Le temps d'une matinée, les visiteurs ont pu circuler de stand en stand et rencontrer les différents professionnels présents : experts-comptables, organismes financiers, assureurs et notaires.

Ces derniers se sont mis à la disposition du public pour répondre à ses interrogations dans un cadre informel et agréable. Deux ateliers ont permis de donner aux visiteurs les informations nécessaires sur l'investissement et la gestion immobilière et leurs avantages, ainsi que des conseils concernant un changement de vie (métier, expatriation...)

Pour clôturer ce forum, un cocktail déjeunatoire a été offert à tous les participants.

## CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



### 1<sup>re</sup> journée technique de la profession + Panorama fiscal 2020 : un succès !



Nous avons organisé les premières journées techniques de la profession le 9 janvier 2020 à Dijon et le 16 janvier 2020 à Besançon.

Ces journées proposaient des ateliers techniques à destination des collaborateurs et des experts-comptables et se terminaient par la traditionnelle « Rencontre d'Experts » sur le panorama fiscal 2020, à laquelle étaient conviés avocats, notaires, personnalités du monde économique, judiciaire et politique – plus de 1 200 personnes ont assisté à la conférence Loi de finances animée par Patrick Viault, directeur-adjoint d'Infodoc-experts.

La majorité des ateliers proposés ont été choisis dans le catalogue des conférences du Conseil supérieur :

- › Exercice professionnel : les nouveautés
- › L'essentiel de l'actualité sociale
- › Les éléments clés d'une mission : acceptation, lettre de mission, documentation et rapport
- › L'essentiel de l'actualité comptable
- › Développez l'activité de votre cabinet avec les outils du Conseil supérieur
- › Facture électronique
- › Les Autodiagnostic
- › L'obligation de conseil en pratique
- › Transition numérique : tous concernés
- › Du cabinet rock au cabinet jazz

L'opération a été un franc succès. À renouveler en 2021 !

## CONSEIL RÉGIONAL DE LIMOGES



### Le « Tour des régions 2020 »

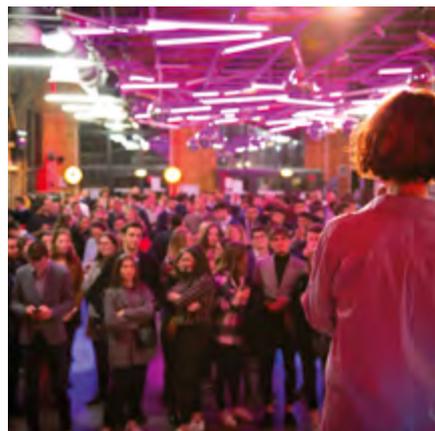
Le « Tour des régions 2020 », organisé par le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, a débuté à Limoges le lundi 13 janvier 2020. Une première conférence a permis à près de 50 membres de la profession de se mettre à jour sur les actualités comptables, fiscales et sociales. Une prestation de très grande qualité réalisée par Eric Bouron et Jean-Charles Boucher, co-présidents de la commission commune de Doctrine comptable CSOEC-CNCC, et Patrick Benfredj, membre du Club social du Conseil supérieur.

Pour cette première étape en terre limousine, la conférence a été filmée : vous pouvez la visionner sur le site internet du Conseil régional de Limoges.

Eric Bouron, président du Comité transmission du Conseil supérieur, a proposé un second temps d'échanges intitulé : « Le juste prix d'une entreprise : quels sont les leviers de négociation ? ». Un partage d'expériences apprécié sur un sujet d'avenir pour la profession.

La soirée s'est achevée dans une ambiance conviviale autour d'un cocktail où les échanges ont pu se poursuivre entre confrères.

## CONSEIL RÉGIONAL DE LILLE NORD PAS-DE-CALAIS



### 11<sup>e</sup> édition de la Nuit qui compte

Vif succès pour la 11<sup>e</sup> édition de la soirée « la Nuit qui compte » du Conseil régional de l'ordre du Nord Pas-de-Calais, organisée le 14 janvier dernier à la gare Saint-Sauveur à Lille. Cette année, près de 270 étudiants sont venus échanger avec les professionnels du chiffre lors de cette soirée annuelle conviviale et enrichissante.

Au programme : speed meeting avec les professionnels, cocktail dînatoire, soirée DJ et nombreux lots à gagner...

« La Nuit qui compte » reste l'événement annuel à ne pas rater pour les étudiants qui viennent se renseigner sur les métiers mais aussi faire circuler leur CV. Près de 50 experts-comptables, experts-comptables stagiaires et commissaires aux comptes sont présents chaque année pour promouvoir la profession.

Rendez-vous en janvier 2021 pour la 12<sup>e</sup> édition !

## CONSEIL RÉGIONAL DE NORMANDIE



### Les experts-comptables mobilisés à la rencontre des jeunes !

Pour améliorer et dynamiser l'image de la profession, les experts-comptables, avec les experts-comptables stagiaires de l'Anecs Normandie et des enseignants de la filière, se sont mobilisés lors du Salon régional de l'orientation et des métiers organisé par la région en février dernier. L'objectif était de présenter de façon ludique, dynamique et immersive des métiers et des formations régionales pour permettre à de nombreux collégiens, lycéens et à leurs familles mais également à des adultes en reconversion de s'informer, de découvrir et de construire leurs parcours d'orientation.

Au total 12 pôles métiers, avec plus de 100 métiers présentés.

L'Ordre était sur place les trois jours et proposait plusieurs animations :

- des quiz interactifs sur smartphone sur les métiers de l'expertise comptable ;
- une conférence sur les métiers exercés en cabinet ;
- un espace d'échanges sur les parcours et formations.

L'Ordre a également remis les prix des trois meilleurs mémoires BTS ACSE (Analyse & Conduite des Systèmes d'Exploitation) à cette occasion.

Sur les trois jours, entre 1 000 et 1 200 personnes ont été rencontrées : collégiens, lycéens, parents, demandeurs d'emploi, personnes en reconversion... Un beau succès pour la profession !



## CONSEIL RÉGIONAL DE NORMANDIE



### Des étudiants plus motivés que jamais !

L'Ordre de Normandie organisait les 30 et 31 janvier dernier sa 19<sup>e</sup> édition du Tournoi de gestion à l'IAE de Rouen. 15 équipes de quatre étudiants des filières comptabilité, gestion, finance et audit se sont challengées dans un jeu de simulation. Pendant deux jours, ces jeunes, devenus des chefs d'entreprise, ont pris des décisions pour mener à bien la stratégie de leur société de fabrication de T-shirts bio.

Pour une mise en situation encore plus palpitante, ils ont participé à divers événements pour répondre aux besoins de leur entreprise (marchandises, trésorerie...) : des enchères, un quiz interactif et un jeu concours de photos Twitter (@CRONormandie).

Bravo à toutes les équipes participantes et mention spéciale aux lauréats des challenges :

- Eco-responsable : équipe 1 - Aristide Briand d'Evreux ;
- Communication : équipe 3 - E2SE Management de Caen ;
- Marketing : équipe 7 - IAE Rouen Normandie ;
- Finance : équipe 6 - IUT de Caen ;
- Rentabilité : équipe 14 - Aristide Briand d'Evreux ;
- Grand Prix : équipe 12 - Cnam Intec du Havre.

La remise des prix a été suivie d'un cocktail, un moment convivial pendant lequel les étudiants et les professionnels ont pu échanger.

Un grand merci aux partenaires et à l'équipe d'animation Arkhé !



## CONSEIL RÉGIONAL DE MONTPELLIER



### Du nouveau à Montpellier pour les chefs d'entreprise

Revisiter l'expérience client, financer sa croissance, établir son projet d'entreprise et son plan d'action stratégique, soigner son image sur le web et les réseaux sociaux, recruter... tels étaient les principaux thèmes de la soirée organisée le 13 février dernier par le Conseil régional (en partenariat avec le Medef, la CPME, Leader et avec le soutien de Midi-Libre et de l'Hérault économique).

Pendant 1h45, consultants, experts et experts-comptables se sont succédé à la tribune en mode Keynotes et conférence.

Deux sociétés ont également pitché leurs solutions pour convaincre les 140 dirigeants présents dans l'assistance.

Une séquence plus spécifique a aussi permis de mettre en avant l'agilité de deux entreprises qui ont su mettre en place des solutions ingénieuses pour pallier leurs difficultés de recrutement compte-tenu de l'inadéquation entre les profils recherchés et les offres reçues.

Cette belle soirée s'est achevée autour d'un cocktail qui a permis de poursuivre les discussions dans la convivialité.

#MONENTREPRISEEN2020



## CONSEIL RÉGIONAL DE RHÔNE-ALPES



### Odile Dubreuil, nouvelle présidente de l'Ordre des experts-comptables

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Odile Dubreuil a succédé à Damien Dreux à la présidence de l'Ordre des experts-comptables Rhône-Alpes, pour la dernière année de mandature avant le rapprochement avec l'Ordre d'Auvergne.

Expert-comptable et commissaire aux comptes depuis 1991, Odile Dubreuil a débuté sa carrière en audit interne. Elle s'est ensuite tournée vers l'expertise comptable grâce à une collaboration avec Michel Ribollet avant de créer son premier cabinet à Saint-Etienne en 1994. Ligérienne de cœur mais Iséroise d'adoption, elle a acquis ensuite un second cabinet en 2010 en Isère à la Côte-St-André.

« Je suis honorée d'assurer cette nouvelle responsabilité, dans la continuité des actions menées par Damien Dreux et l'ensemble du Conseil régional de l'Ordre. Je tiens d'ailleurs à le remercier pour son implication au profit de la profession. 2020 sera principalement consacré au rapprochement avec l'Ordre d'Auvergne qui sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Dans ce contexte de régionalisation, Virginie Regaldo, secrétaire générale de l'Ordre des experts-comptables Rhône-Alpes depuis un peu plus de trois ans, occupe désormais la même fonction en Auvergne. » explique Odile Dubreuil.



## CONSEIL RÉGIONAL DE CHAMPAGNE



### « Les Chemins du Mécénat »

C'est le musée Saint-Loup à Troyes qui a accueilli cette belle soirée placée sous l'égide de l'art. De nombreux chefs d'entreprise ont assisté à la conférence portant sur « le mécénat et les dispositifs fiscaux actuels », animée par Arnaud Courtois, membre du Comité mécénat de l'Ordre des experts-comptables. Après avoir mis en lumière la fiscalité, plus attractive depuis la dernière loi de finances, le conservateur du musée a présenté des œuvres acquises ou restaurées grâce au mécénat. L'assistance a ainsi pu bénéficier de ses éclairages sur une œuvre ancienne et une œuvre moderne.

### Image PME

Pour la première fois, Virginie Vellut, présidente du Conseil régional, a été associée à la réunion bi-annuelle de présentation des notes de conjoncture de la CCI et de la Banque de France. Ce rendez-vous a eu lieu le 10 février dans les locaux de la Banque de France à Troyes. Les chiffres présentés par Virginie Vellut étaient issus du baromètre « Image PME », permettant de mesurer l'activité économique des TPE-PME. Les participants se sont montrés très intéressés par cette analyse qui apporte une vision précise de la situation économique du territoire.



## CONSEIL RÉGIONAL DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE



### La première promotion de Startups Accountech voit le jour !

Soutenir et encourager les projets innovants servant directement les intérêts de notre profession au sein d'une structure dédiée à l'innovation. Tentant non ? L'Ordre francilien l'a fait. INNEST, son accélérateur de startups AccounTech, accueillera d'ici quelques jours les finalistes sélectionnés parmi plus de cinquante candidats pour intégrer la première promotion du programme.

### Ce qui attend les startups ?

Un programme sur-mesure en trois axes : mentorat, formation et accès à l'écosystème. Parce que toute startup rêve de se faire challenger, INNEST a sélectionné des mentors de qualité : Sabrina Cohen, Ophélie Kadoche, Franck Laumon et Guillaume Proust. À eux de les suivre durant leur programme. Et pour soutenir également le projet, INNEST est heureux de bénéficier du soutien de grands acteurs de la profession, AG2R La Mondiale, Intuit, Expert & Finance et de l'expertise des fonds d'investissement Breega, OneRagtime et Blackfin.

Vous aussi, rejoignez l'aventure INNEST en tant qu'expert-comptable bêta-testeur : [innest.fr](http://innest.fr).



## CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE



### Guide attractivité : un outil clé en main pour toutes les interventions des experts auprès des jeunes

Aussi complet que pratique, *le Guide attractivité* donne aux experts-comptables bretons différentes clés et astuces pour les aider à réaliser leurs présentations de la profession auprès des jeunes et pour accueillir leurs stagiaires dans les meilleures conditions. Intégralement réalisé par le Conseil régional de Bretagne, cet outil a vocation à rester à portée de main de chaque expert. C'est la raison pour laquelle il se présente au format « Incollables ».

L'attractivité de la profession est un des enjeux majeurs des prochaines années. Notre contact auprès des collégiens, lycéens, stagiaires, futurs collaborateurs ou confrères est essentiel pour faire évoluer son image. Le guide attractivité a été remis à chaque expert breton lors des conférences sur la loi de finances en janvier dans les quatre départements.

Il a remporté un vif succès auprès des experts tant pour son format que pour son utilité. Pari réussi pour le Conseil régional de Bretagne !



Je suis ton pair

VERYGOODCHOICE

## **COMPT EXPERT, le pouvoir de faire.**

Une interface de connexion pour accéder au site privé et aux services dématérialisés de l'Ordre.

Rendez-vous sur [www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr) rubrique « Les services de l'Ordre », authentification avec *Comptexpert*.

### **OUTIL #1/12 : COMPT EXPERT**

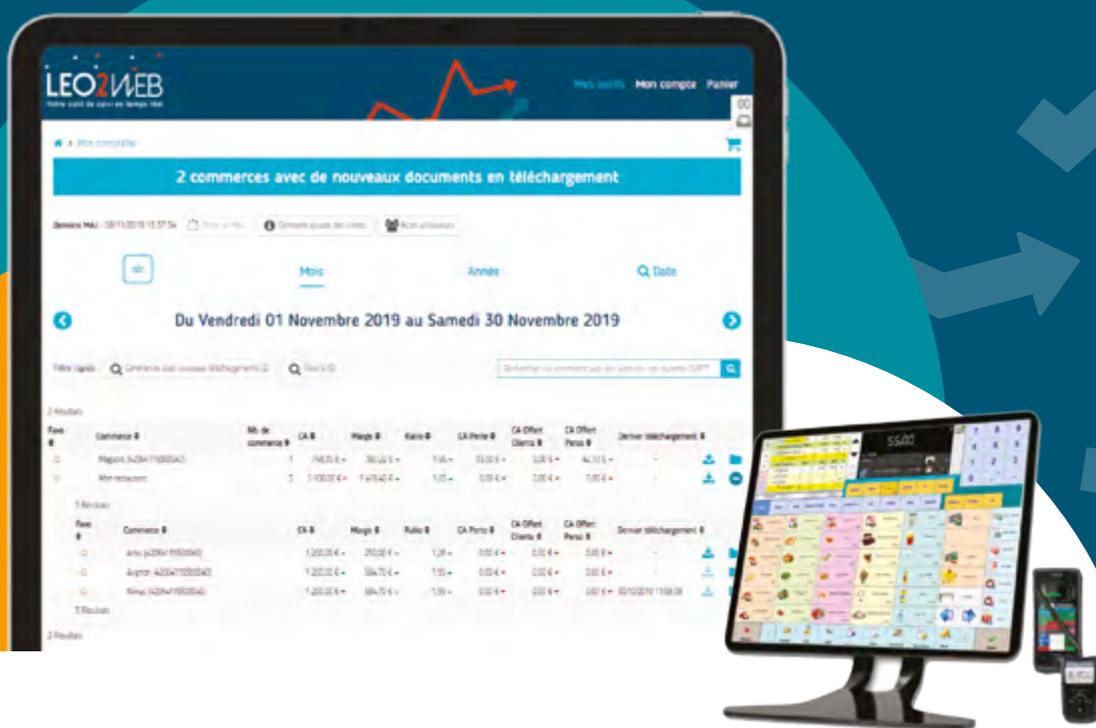
Tous les contenus indispensables à l'exercice de votre métier.

# LEO2

1<sup>er</sup> logiciel  
certifié  
NF525



## AVEC LEO2WEB COMPTA, LES JOURNAUX COMPTABLES IMMÉDIATEMENT ACCESSIBLES



Le logiciel **LEO2** exporte automatiquement les écritures comptables de vos clients commerçants vers le service cloud de Leo2Web. Grâce à votre accès gratuit Leo2Web COMPTA, vous accédez ainsi directement au tableau de bord des indicateurs de gestion de vos clients commerçants et à leurs journaux comptables.

**LEO2**, 1<sup>er</sup> logiciel certifié NF525 en France (2014), est édité par la société ATOO. Il représente un parc de plus de 32 000 licences équipant 22 000 commerces.

M. Coquidé, dirigeant et fondateur de la société ATOO, Président de l'Acédise et membre du Comité de marque NF525, participe également aux réunions de validation des règles de certification logiciels d'encaissement du LNE (Laboratoire National de Métrologie et d'Essais) et, à titre d'expert, aux groupes de travail consacrés à l'encaissement au sein de l'ASTCF (Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières).

**Renseignements, documentations et vidéos : [www.leo2.fr](http://www.leo2.fr)**

Leo2 est édité par Atoo – 18, rue Étienne-Velay – 30230 Bouillargues – RCS Nîmes 443 824 537 – Filiale de Atoo Holding au capital de 1 500 000 euros.  
Pour nous contacter : [atoo@atoosarl.fr](mailto:atoo@atoosarl.fr) ou [www.leo2.fr](http://www.leo2.fr). Publicité réalisée par l'Agence Callisens – Décembre 2019. Pour tout renseignement, contactez-nous au 04 66 29 76 53.